

RAPPORT ANNUEL 2021



Société Marseillaise de Crédit



Rapport du Directoire

Conjoncture économique

Après un début d'année 2021 encore fortement marqué par les périodes de restrictions dues au variant Delta, l'économie mondiale a commencé à se redresser au cours du second trimestre 2021 puis a nettement accéléré jusqu'à la fin de l'année malgré l'arrivée d'une nouvelle vague liée au variant Delta et l'apparition d'un nouveau variant, Omicron, début décembre 2021.

La croissance mondiale a atteint +5,6 % en 2021 (vs -3 % en 2020) avec un fort redémarrage dans les pays émergents, tirés par la Chine, et un retour au niveau d'avant Covid dans les pays développés (+5 % vs. -4,9 % en 2020), tirés par les Etats-Unis (+5,5 % vs -3,5 % en 2020).

Toutefois, ces derniers mois, l'activité économique mondiale montre des signes mitigés dus à différents facteurs, à savoir, des perturbations des chaînes d'approvisionnement, des frictions sur le marché du travail, un niveau d'inflation élevé et les incertitudes géopolitiques. Ces éléments devraient perturber la première partie d'année 2022 mais s'atténueraient progressivement, permettant à la croissance mondiale d'atteindre +4 % en 2022.

En **zone Euro**, après le fort redémarrage de 2021 qui amène à une croissance du PIB de +5,2 %, le rattrapage de l'activité se poursuivra à un rythme plus modéré à partir de 2022. En effet, elle devrait connaître une croissance de 3,4 % pour l'année 2022. L'économie aura retrouvé son niveau d'avant pandémie au cours de l'hiver, mais sa convergence vers la tendance de long terme sera plus longue.

La croissance soutenue des exportations observée en 2021 se normalisera à partir de 2022. En effet, le faible dynamisme du commerce mondial, reflète déjà un redémarrage moins vigoureux avec les contraintes d'offre pesant sur les délais d'approvisionnement. S'ajoute à cela une stagnation du pouvoir d'achat avec l'inflation persistante.

En 2022, la politique budgétaire et monétaire de la BCE sera moins expansionniste avec le reflux progressif de la pandémie et les mesures exceptionnelles prises ces dernières années ne seront pas reconduites.

Un regain d'intensité de la pandémie, une poussée du populisme et la baisse de la notation souveraine de certains Etats amèneraient à une baisse du scénario.

En **France**, la croissance du PIB a atteint 7 % en **2021**, un bond jamais vu depuis 52 ans, mais qui intervient après la récession record de 2020 (-8 %). Par ailleurs, la croissance devrait se tasser à partir de 2022 et être limitée à environ 3 %. En effet, avec le retrait des mesures d'urgence, l'expiration de la majorité des mesures de soutien sur l'emploi et le résultat des entreprises, conjugué à un endettement sensiblement augmenté par la pandémie, la croissance va certainement s'affaiblir. Ainsi, le rattrapage de la tendance pré pandémie se poursuivra en 2022 et en 2023.

La consommation des ménages français se modérera sur l'horizon de prévision. En effet, l'inflation persistante pèsera sur le pouvoir d'achat des ménages, même si la progression des salaires devrait se poursuivre en 2022. En outre, avec le ralentissement de l'activité et la fin des mesures d'urgence, le chômage devrait légèrement remonter en 2022. La baisse du taux d'épargne soutiendra la consommation et l'investissement résidentiel, qui a bien résisté à la crise, se tassera légèrement sous l'effet du durcissement modéré des conditions de crédit en lien avec la remontée du chômage et la remontée graduelle des taux d'intérêt.

Le Royaume-Uni réalise une croissance de 6,9 % pour l'année 2021 et devrait connaître une croissance de 4,3 % pour l'année 2022. En effet, avec des politiques budgétaires toujours favorables, la fin des licenciements et donc des pertes d'emplois moins nombreuses que prévu, l'économie britannique poursuivra sa reprise en 2022, mais à un rythme plus lent. De plus, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la hausse de l'inflation et les pénuries de compétences vont obliger la banque d'Angleterre à resserrer sa politique.

Les **Etats-Unis** ont enregistré en 2021 une croissance de 5,7 %, la plus forte depuis 1984. Ce fort rebond économique s'inscrit cependant après la contraction historique de 2020 qui avait vu le PIB américain reculer de 3,5 % sous l'effet de la crise sanitaire, sa plus forte baisse depuis 1946.

2022 ne s'annonce pas aussi bien. Les gigantesques plans d'investissements de Joe Biden, censés assurer la croissance à long terme, sont bloqués au Congrès. Pour contrer la dynamique de l'inflation, la Fed va devoir resserrer sa politique plus rapidement. La croissance est attendue aux alentours de 3,6 %.

Quant à la **Chine**, sa croissance pour l'année 2021 est de 8,1%. On estime que la croissance pour 2022 devrait être de 4,9 %. L'année 2021 a été marquée en Chine par l'assouplissement des politiques qui devrait se poursuivre en 2022. L'inflation contenue devrait permettre une croissance stable du PIB.

Un rebond de l'économie régionale en 2021 après une année 2020 très fortement impactée par la crise sanitaire

Après une année 2020 marquée par une chute brutale de l'activité liée à la pandémie de la Covid 19, l'économie s'est montrée globalement résiliente dans notre région en 2021.

Côté industrie, la production semble progressivement revenir à un niveau d'avant crise.

Dans les services marchands, les transactions ont notablement progressé (+ 14,9 % de CA) par rapport à une année 2020 particulièrement affectée par la crise sanitaire. Les mesures prises par les pouvoirs publics, notamment le passe sanitaire, ont permis à la saison estivale de pouvoir se dérouler correctement, même si certains secteurs continuent d'être affectées (cafés-hôtels-restaurants et activités liées à l'événementiel).

Enfin, dans le secteur de la construction, l'évolution de la production totale est de + 9,2 %. Un niveau encore insuffisant pour parler d'un véritable rebond.

En traitant 1,5 million de conteneurs, le Grand port maritime de Marseille Fos a battu, en 2021, un record historique. En revanche, avec seulement 350 000 passagers enregistrés, le secteur des croisières continue de souffrir, avec un avenir qui reste incertain du fait de la pandémie.

Même si les indicateurs de reprise sont plutôt bien orientés pour le tissu économique régional composé très majoritairement de TPE et PME, la prudence demeure par rapport aux aléas conjoncturels : évolution de la crise sanitaire, difficultés d'approvisionnement, prix des matières premières, coût de l'énergie et problématiques de recrutement.

Dans un contexte de reprise économique, la Société Marseillaise de Crédit affiche des résultats financiers en forte croissance

Plus de 20 000 nouveaux clients ont rejoint la Société Marseillaise de Crédit en 2021, dont près de 15 800 Particuliers, 3 800 Professionnels et Associations et 800 entreprises et organismes institutionnels.

Par rapport à 2020, le Produit Net Bancaire augmente de 3,2 % à 339,3 M€ (+ 10,6 M€). Retraité de la variation de la provision sur les en-cours PEL-CEL, le PNB s'inscrit en hausse de 8,9 M€ (+ 2,7 %).

L'augmentation des frais généraux est limitée à 0,9 % en 2021 et le Résultat Brut d'Exploitation ressort en progression de 8,4 % (+ 6,6 % hors variation de la provision sur les en-cours PEL-CEL).

Le coût du risque ressort en reprise nette de + 5,9 M€ (- 6 pdb), contre une charge de - 34,3 M€ (32 pdb) en 2020, grâce notamment à 14,1 M€ de reprises de provisions sur en-cours sains et « sains sous-surveillance » faisant suite au recalibrage favorable des paramètres des modèles de provisionnement statistique.

Après prise en compte des gains ou pertes sur actifs immobilisés, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net atteint 82,6 M€, en augmentation de 98 % par rapport à 2020.

La Société Marseillaise de Crédit, filiale à 100 % du Crédit du Nord, poursuit ses projets de transformation digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients.

Les principales réalisations de 2021 sont les suivantes :

- des **améliorations apportées à l'application mobile et sur le site internet** pour nos clients. Le mobile est devenu un incontournable dans la relation client. Les usages évoluent et la banque a souhaité simplifier la navigation de ses clients et enrichir l'appli de nouvelles fonctionnalités : Touch et face ID, régénération simplifiée du code confidentiel, consultation du code de la carte dans l'appli. Par ailleurs, le site de la Banque a été refondu pour améliorer l'expérience client / prospect. Il offre désormais une meilleure visibilité de nos offres bancaires (ou extra bancaires dans le cadre de l'open banking) et expertises, avec un menu distinct personne privée/personne morale. La prise de contact est aussi facilitée et suivie dans le cadre de « la Voix du client ».
- L'élargissement des services accessibles en ligne se poursuit avec deux nouvelles fonctionnalités digitales. La Société Marseillaise de Crédit a déployé la signature électronique de la Facilité Temporaire de Trésorerie (découvert temporaire autorisé). Nous avons aussi offert la possibilité aux clients de signer électroniquement les souscriptions de contrats en assurance-vie.

La Société Marseillaise de Crédit a refondu fin septembre 2021 son offre d'assurance automobile afin de faire bénéficier ses clients Particuliers d'un contrat personnalisable et modulable pour répondre au mieux à leurs attentes spécifiques.

Ils peuvent ainsi choisir entre 5 formules avec 5 options et 5 niveaux de franchise, dont une formule dédiée au leasing.

De plus, la situation de chaque client évoluant dans le temps, nous avons souhaité que l'offre d'assurance puisse s'y adapter : le client peut à tout moment ajouter des options en fonction de ses nouveaux besoins, pour un prix adapté à sa réelle utilisation.

Evolution du réseau d'agences

Malgré le contexte sanitaire et les différents confinements, la Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2021 l'adaptation de son organisation et l'ajustement de son dispositif commercial afin d'accompagner l'évolution des attentes de ses clients.

Nous avons ainsi mené à terme de nombreux projets :

- La relocalisation de l'agence de Marseille La Valentine sur un nouveau site au format Agora (*). L'agence de Marseille Jeanne d'Arc a été regroupée avec celle de La Valentine sur ce nouveau site ;
- la transformation au format Agora (*) de l'agence d'Antibes ;
- 3 agences ont basculé vers une organisation en « Agence Conseil » (ouverture sur rendez-vous l'après-midi) : Trets, Istres, Le Lavandou ;
- 12 agences ont fermé le service de caisse classique (Antibes, La Valentine, Gap, Cagnes sur Mer, Nice Libération, Fréjus, Marseille Delibes, Plan de Cuques, Manosque, Gassin, Alès, Le Vigan) tandis que deux agences supplémentaires l'ont réduit (Digne et Cannes Foch) ;
- 8 nouveaux ABV (Automates Bancaires Valorisants) ont été installés (Cagnes sur Mer, Antibes, La Valentine, Trets, Nice Libération, Manosque, Gassin, Alès). Au total, 71 agences sont équipées d'un ABV.
- 21 agences ont vu la gestion des espèces de leurs automates externalisée.

On notera également la rénovation d'une agence (Nice Libération) et la relocalisation du Centre d'Affaires Entreprises de Nice ainsi que du site du Vigan.

(*) **La SMC a décidé de moderniser ses agences avec un concept Agora**, autour de quatre grands principes :

- **une marque coach, fournisseuse de savoirs**, avec l'organisation d'événements, de conférences, dans des espaces partagés par tous les métiers pour favoriser la montée en compétence de nos collaborateurs
- **une banque fédératrice au cœur du réseau**, intégrée dans son tissu économique et social, qui promeut les savoir-faire régionaux et fournit un lieu de vie adapté aux attentes de ses collaborateurs et de ses clients
- **une banque ouverte** : pour nos collaborateurs, équipés d'ordinateurs portables, un espace de travail partagé, facilitant les échanges et le nomadisme ; pour nos clients et partenaires, la possibilité de réserver des espaces de coworking ou d'organiser des réunions ou rendez-vous
- **une banque responsable et engagée**, avec des réflexions menées sur la qualité de vie au travail, des aménagements durables et des espaces qui répondent aux besoins des collaborateurs.

La Société Marseillaise de Crédit poursuit sa volonté de mobiliser son expertise au service des besoins des clients et de leurs évolutions.

➤ **La Banque Privée** : une stratégie patrimoniale globale et personnalisée

Les services de Banque Privée, accessibles à partir d'un million d'euros de patrimoine financier, permettent de proposer une analyse globale pour déterminer les solutions juridiques, fiscales, patrimoniales et financières les plus appropriés. La situation personnelle de chaque client est prise en compte afin de proposer des services et des produits sur mesure, selon les stratégies préconisées.

Les banquiers privés, ancrés dans leur territoire, visent à construire avec chaque client, une relation transparente pour gérer et valoriser ses actifs, dans une vision durable.

Dix banquiers privés et ingénieurs conseils en Banque Privée ainsi qu'un expert juridique et fiscal et un conseiller en investissements sont présents sur l'ensemble de la région. Aux côtés de leurs clients, ils sont à leur écoute et les conseillent en toute confidentialité dans la constitution, l'organisation, la détention, la valorisation et la transmission de leur patrimoine privé et professionnel.

➤ Des conseils personnalisés pour des solutions patrimoniales diversifiées

Pour les clients Patrimoniaux, la Banque met à disposition au côté des conseillers en agence, un pôle d'expertise patrimoniale pour accompagner les clients dans la réalisation de leurs projets, dans l'organisation et l'optimisation de leur patrimoine financier.

Les clients patrimoniaux sont accompagnés au quotidien par 34 Conseillers en Gestion de Patrimoine et par 12 Conseillers de Clientèle Patrimoniale. Par ailleurs, 6 spécialistes en épargne financière interviennent en appui dans le réseau, auprès des conseillers.

La Société Marseillaise de Crédit bénéficie également d'un centre de Gestion Sous Mandat au sein duquel 12 personnes mettent leurs compétences au service de 2 000 clients qui lui délèguent la gestion de leurs contrats d'assurance-vie, PEA et portefeuille titres. Avec un en-cours global supérieur à 1 Md€, le centre intervient grâce à son architecture ouverte sur toutes les places financières.

- Des experts à proximité dédiés aux problématiques Entreprises et Professionnelles.

Grâce aux conseils et à l'expertise de ses équipes, la Société Marseillaise de Crédit accompagne ses clients entreprises sur son territoire mais également à l'international.

- *Un Conseiller et un Gestionnaire clientèle au service de chaque client*

Chaque entreprise cliente est accompagnée par un binôme composé d'un conseiller et d'un gestionnaire.

Le conseiller entretient des relations de proximité avec ses clients. Parce qu'il a une culture de banquier, il sait appréhender les différentes facettes de leur activité et préconiser des solutions pertinentes, cohérentes et performantes pour leur entreprise.

Le gestionnaire de clientèle est l'interlocuteur quotidien des services comptables et financiers des entreprises.

Ce binôme permet aux clients entreprises de bénéficier d'une grande réactivité et d'une grande qualité de service dans une relation personnalisée et stable dans le temps.

- *Des spécialistes qui apportent leur expertise dans la gestion des flux, les financements et les services*

La Banque met à la disposition de ses clients des spécialistes qui les guident dans de nombreux domaines comme le commerce extérieur, la gestion d'actifs, l'épargne salariale, les moyens de paiement, le crédit-bail et les opérations de haut de bilan.

- *Un accompagnement de l'activité à l'international*

La Société Marseillaise de Crédit dispose d'une offre complète, adaptée aux attentes de ses clients qu'elle conseille notamment sur la gestion du risque de change et de taux, la maîtrise du risque clients et du risque pays, et la gestion de leurs flux à l'international.

Ainsi, une équipe dédiée de cinq gestionnaires polyvalents peut être contactée par les clients, certaines entreprises apportant directement les opérations sur le site d'Aubagne. Les gestionnaires COMEX se déplacent aussi pour des opérations spécifiques dans l'entreprise.

- *Dispositif robuste sur le marché des Professionnels*

La Société Marseillaise de Crédit dispose d'un important dispositif au service de ses clients du marché des Professionnels.

La Banque propose à sa clientèle une expertise poussée avec un ensemble complet de métiers exerçant sur le marché des professionnels : Conseillers de Clientèle Professionnelle, Conseillers Professions Libérales, Chargés d'affaires TPE, Banquier Patrimoniaux. La banque met à disposition des clients, dans ses agences les plus importantes, 44 Assistants de Clientèle Professionnelle pour les accompagner dans leurs opérations courantes. Au total, ce sont plus de 400 collaborateurs, tous métiers confondus, qui travaillent au service de cette clientèle.

En 2021, la satisfaction clients reste inscrite au cœur des priorités de la Société Marseillaise de Crédit

Sur le marché des entreprises, le CSA a réalisé comme chaque année une enquête téléphonique auprès de 70 clients par centre d'affaires, dont les résultats constituent notre baromètre de satisfaction.

En 2021, les entreprises clientes continuent de plébisciter la Société Marseillaise de Crédit qui se positionne parmi les leaders sur son territoire avec un score de satisfaction de 79,5 et un indice de recommandation de 17 %.

La satisfaction de nos clients particuliers et professionnels est quant à elle mesurée pour la deuxième année consécutive au travers de la Voix du Client, outil réactif de recueil d'avis en continu. Ce dispositif repose à la fois sur des commentaires spontanés saisis sur notre site institutionnel via l'activation d'un bouton « exprimez-vous », et sur des avis sollicités au travers de questionnaires relationnels semestriels et de questionnaires déclenchés à partir d'événements du parcours client (par exemple après l'entrée en relation ou la souscription d'un prêt immobilier).

Les retours d'enquêtes relationnelles ainsi que les avis spontanés des clients via internet font l'objet d'un suivi quotidien. Les notes attribuées par les clients ainsi que leurs commentaires remontent tous les jours auprès des agences afin qu'elles puissent rapidement prendre les mesures adéquates. Les clients mécontents sont contactés sous 48 heures et les commentaires des clients font systématiquement l'objet d'une réponse par mail.

Les données recueillies via les enquêtes relationnelles adressées en 2021 ont été consolidées en fin d'année pour constituer notre baromètre de satisfaction Particuliers et Professionnels.

Nos clients particuliers et professionnels ont de nouveau exprimé leur satisfaction en 2021 en attribuant une note moyenne de 3,86 / 5 en augmentation de 5 % par rapport à 2020. L'évolution de l'indice de recommandation de 13 % en 2020 à 23 % en 2021 traduit quant à elle une intention grandissante de nos clients de promouvoir la Société Marseillaise de Crédit.

La note de satisfaction ainsi que l'indice de recommandation clients constituent un des indicateurs essentiels de mesure de performance de nos agences qui sont destinataires d'un rapport annuel permettant d'analyser en détail la satisfaction de nos clients sur les différentes thématiques composant le questionnaire.

Des actions ciblées sont ainsi entreprises chaque année par nos agences, au travers de Plans d'Actions Qualité, pour prendre en compte les avis de nos clients et répondre au mieux aux attentes exprimées.

Ce dispositif est complété par un pilotage mensuel de la qualité de notre accueil téléphonique.

Enfin, le traitement des réclamations fait l'objet d'un suivi régulier tant en ce qui concerne les délais de réponse aux clients que les sujets d'insatisfaction relevés.

Les collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit sont au cœur de la stratégie de la Banque.

➤ Notre politique de recrutement

La Société Marseillaise a recruté 43 collaborateurs en 2021 pour accompagner son développement. Ces recrutements concernent les métiers en agence, en relation directe avec la clientèle (conseillers de clientèle privée, professionnelle ou entreprise, directeurs d'agence, etc.).

Les profils des collaborateurs intégrés sont variés : des jeunes diplômés de Bac+3 à Bac+5 issus de nos propres parcours alternance ou disposant d'une première expérience réussie et des candidats plus expérimentés.

➤ Une formation professionnelle au travers de l'alternance

En 2021, la Société Marseillaise de Crédit a accueilli 92 étudiants souhaitant préparer leur diplôme en alternance dans l'activité bancaire. Ce nombre est en significative augmentation. L'objectif de la Banque est de permettre au plus grand nombre, dans un environnement difficile, de les accompagner pour obtenir leur diplôme et de les former à un métier, tout au long d'un parcours qui nécessite motivation et engagement.

➤ Un accompagnement régulier dans leur parcours professionnel

L'excellence de la relation client nécessite d'accompagner nos collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel afin de leur apporter l'expertise technique nécessaire.

A noter que 125 collaborateurs ont suivi un « parcours métier » qui les forme à leur nouvelles fonctions.

Dans un environnement mouvant, notamment marqué par le travail à distance sanitaire et la montée en charge du télétravail, nos managers ont été sensibilisés pour s'adapter à ce nouveau contexte.

Parallèlement, nos collaborateurs suivent l'ensemble des formations réglementaires qui incombent individuellement à leur métier, sous forme de e-learning la plupart du temps.

Au total, la Société Marseillaise de Crédit a investi en 2021 plus de 37 000 heures de formation pour ses collaborateurs (hors alternants).

➤ Un modèle social centré sur les préoccupations de nos collaborateurs

Les collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit bénéficient de nombreux avantages sociaux dans le cadre du pacte social qui a évolué au fil des dernières années afin de répondre au mieux à leurs attentes. Ces mesures sont fondées sur la protection de la famille et l'accompagnement des étapes clés de la vie (emploi, santé, patrimoine).

➤ Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

La loi impose aux entreprises dont l'index est inférieur à 75 points, de prendre des mesures pour corriger la situation dans un délai de 3 ans dans le cadre de la négociation obligatoire relative à l'égalité professionnelle.

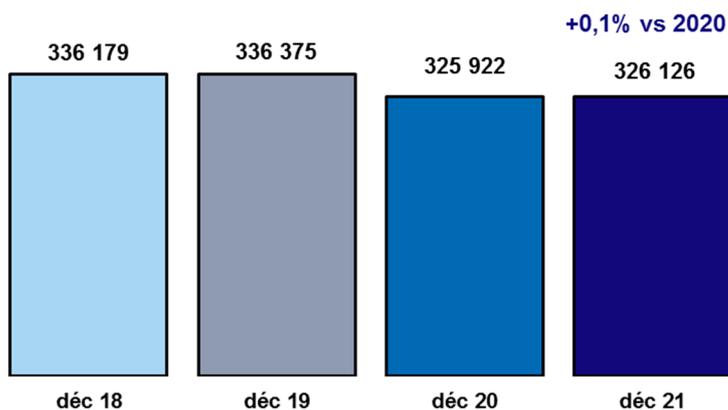
Au 31 décembre 2021, l'index Egalité Hommes/Femmes de la Société Marseillaise de Crédit atteint la note de 92 sur 100.

Activité commerciale

Une conquête de nouveaux clients Particuliers en forte reprise

La Société Marseillaise de Crédit continue de conquérir de nouveaux clients Particuliers et enregistre près de 15 800 entrées en relation en 2021, niveau en hausse de 66 % par rapport à 2020, avec un axe de développement orienté sur les segments cœurs de cible.

Le fonds de commerce de clients Particuliers actifs progresse de 0,1 % sur un an. Fin 2021, il dépasse les 326 000 clients.



Fonds de commerce de clients Particuliers actifs *

* Les fonds de commerce de 2018 et 2019 incluent les clients des agences monégasques de la Société Marseillaise de Crédit qui ont été apportées à la Société de Banque Monaco (SDBM) en 2020.

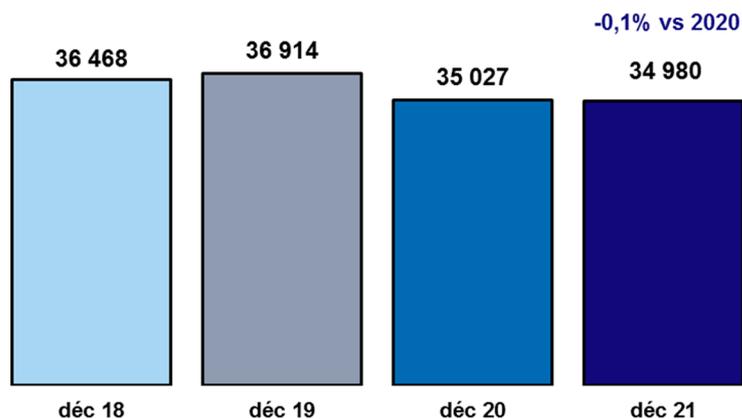
La banque reste résolument attachée à l'accompagnement de ses clients qui entreprennent au cœur des territoires et s'appuie sur sa base de clientèle Professionnelle et Entreprise pour développer ses relations avec les dirigeants de sociétés et proposer des offres partenaires pour leurs salariés.

Un fonds de commerce stable sur le marché du Professionnel

La Société Marseillaise de Crédit est entrée en relation avec près de 3 800 nouveaux clients professionnels en 2021, niveau en hausse de 29 % par rapport à l'année précédente.

Une attention particulière est portée à l'activation des comptes et à la qualité de la conquête, avec un accent mis sur les sociétés créées depuis plus de 2 ans (près de 1 900 entrées en relation, soit + 48 % vs 2020). La conquête de Clients Professions Libérales, en hausse de 27 % en 2021, avoine 1 050 entrées en relation.

Le fonds de commerce de clients professionnels (en relation commerciale et double relation) se stabilise autour de 35 000 clients (- 0,1 %).



Fonds de commerce clients professionnels actifs *

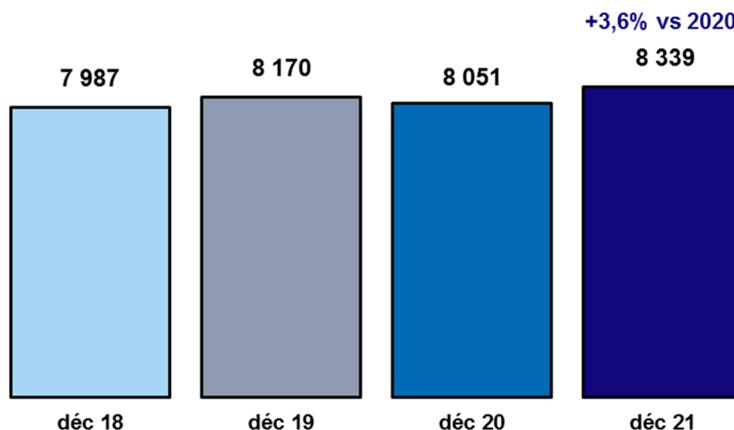
* Les fonds de commerce de 2018 et 2019 incluent les clients des agences monégasques de la Société Marseillaise de Crédit qui ont été apportées à la Société de Banque Monaco (SDBM) en 2020.

Le dispositif de proximité de la Société Marseillaise de Crédit avec ses clients se traduit par la présence d'un conseiller dédié ainsi qu'une volonté affichée de gérer tant la partie commerciale que la partie privée et patrimoniale du client Professionnel ou Entreprise : 70 % de nos clients qui sont suivis en relation professionnelle nous confient également leur relation privée.

Le développement du Fonds de Commerce Entreprises se poursuit

Le fonds de commerce des Entreprises actives progresse de 3,6 % sur les douze derniers mois.

La Société Marseillaise de Crédit est le banquier principal de plus de 40 % de ses clients Entreprises.



Fonds de commerce entreprises actives *

* Les fonds de commerce de 2018 et 2019 incluent les clients des agences monégasques de la Société Marseillaise de Crédit qui ont été apportées à la Société de Banque Monaco (SDBM) en 2020.

L'épargne bilancielle poursuit sa progression en 2021

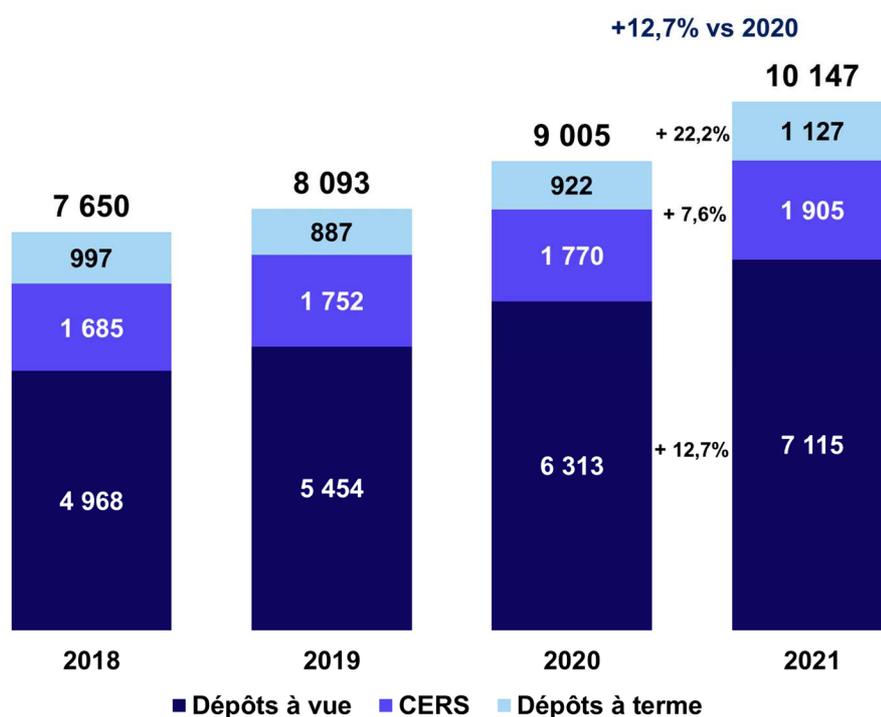
Portée par les dépôts à vue qui progressent de 12,7 %, les dépôts de la clientèle continuent d'augmenter avec un en-cours moyen annuel de 10,1 Mds€, en hausse de 12,7 % par rapport à 2020. Ces chiffres s'inscrivent dans une tendance en forte augmentation depuis 2016.

Sur un an, les en-cours de dépôts à vue ont progressé de 10,6 % sur le marché des Particuliers. Sur les marchés Professionnels et Entreprises, cette croissance est un peu plus marquée et ressort à 14,1 %.

Cette hausse du total de dépôts bilanciaux de plus de 1,1 Md€ en un an reflète toujours une croissance de l'épargne disponible des clients Particuliers ainsi qu'un excédent de trésorerie de nos clients Professionnels et Entreprises dont une part importante provient des Prêts Garantis par l'Etat dont la distribution a débuté au mois d'avril 2020.

Les en-cours d'épargne à régime spécial ressortent en progression de 7,6 % à 1,9 Md€ sur l'année. La croissance des avoirs sur Livret A et Comptes sur Livrets Particuliers reste particulièrement soutenue (respectivement + 7,7 % et + 17,9 %). Les en-cours de LDDS (livrets de développement durable et solidaire) progressent moins rapidement (+ 4,5 %). Seuls les en-cours de Plan d'Epargne Logement sont en baisse (- 1,6 %).

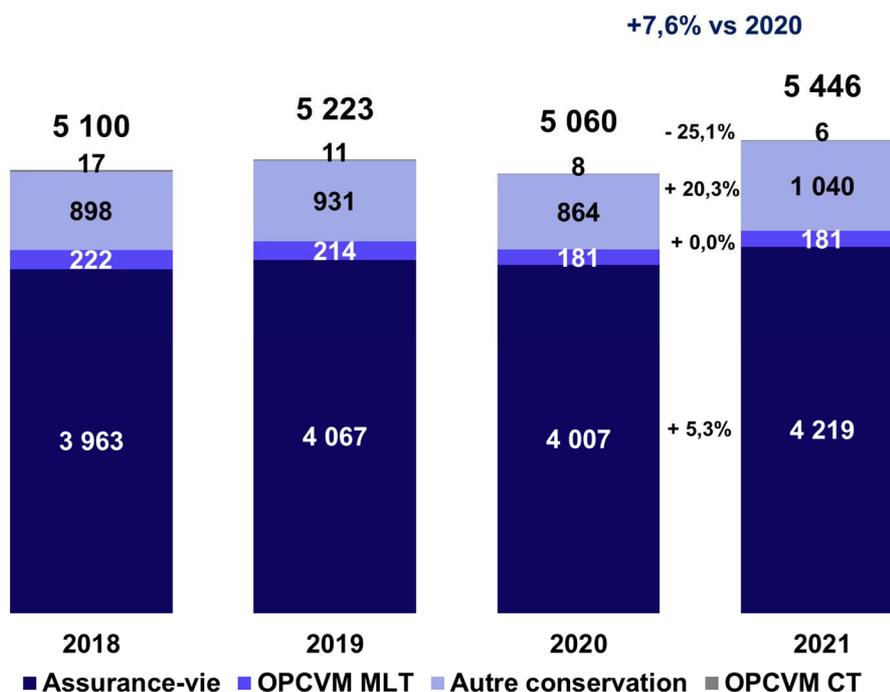
Les dépôts à terme progressent de 22,2 % sur l'année, portés par la forte croissance de l'en-cours des comptes à terme (+ 30,2 % à 0,69 Md€ en moyenne annuelle 2021) et des comptes sur livret dédiés aux clients Institutionnels (+ 11,4 % à 0,44 Md€).



En-cours moyens annuels de dépôts bilanciaux (en M€)

L'épargne hors bilan en hausse en 2021

En moyenne annuelle, le total de la conservation hors-bilan progresse de 7,6 % à 5,4 Mds€, avec un en-cours d'assurance-vie en hausse de 5,3 % par rapport à 2020.



En-cours moyens annuels d'épargne hors-bilan (en M€)

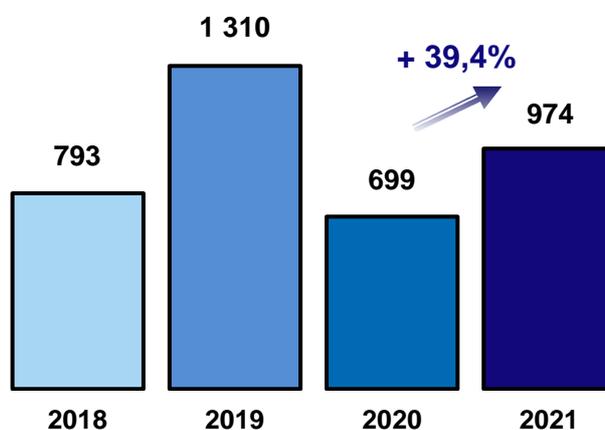
Au total, l'en-cours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de 10,9 % en moyenne annuelle, atteignant 15,6 Mds€ en 2021.

Une production de crédits immobiliers dynamique

Après une année 2020 atypique avec des niveaux de décaissements élevés au 1^{er} trimestre, avant de connaître un tassement sous l'effet de la crise sanitaire, la production de crédits immobiliers a progressivement accéléré au premier semestre 2021 pour se stabiliser à un niveau élevé au deuxième. La production 2021 progresse ainsi de près de 39 % par rapport à l'année précédente.

En moyenne sur l'année, l'en-cours de prêts immobiliers se stabilise à 4,7 Mds€ (- 1,3 %).

Par ailleurs, la Société Marseillaise de Crédit continue de mener une politique sélective en matière de risque en ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits sur des durées inférieures ou égales à 25 ans et en matière de prescription immobilière.

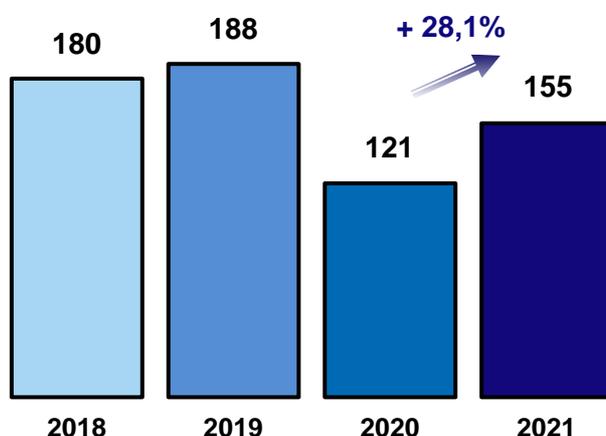


Production de crédits à l'habitat (en M€)

Crédits à la consommation : production en hausse

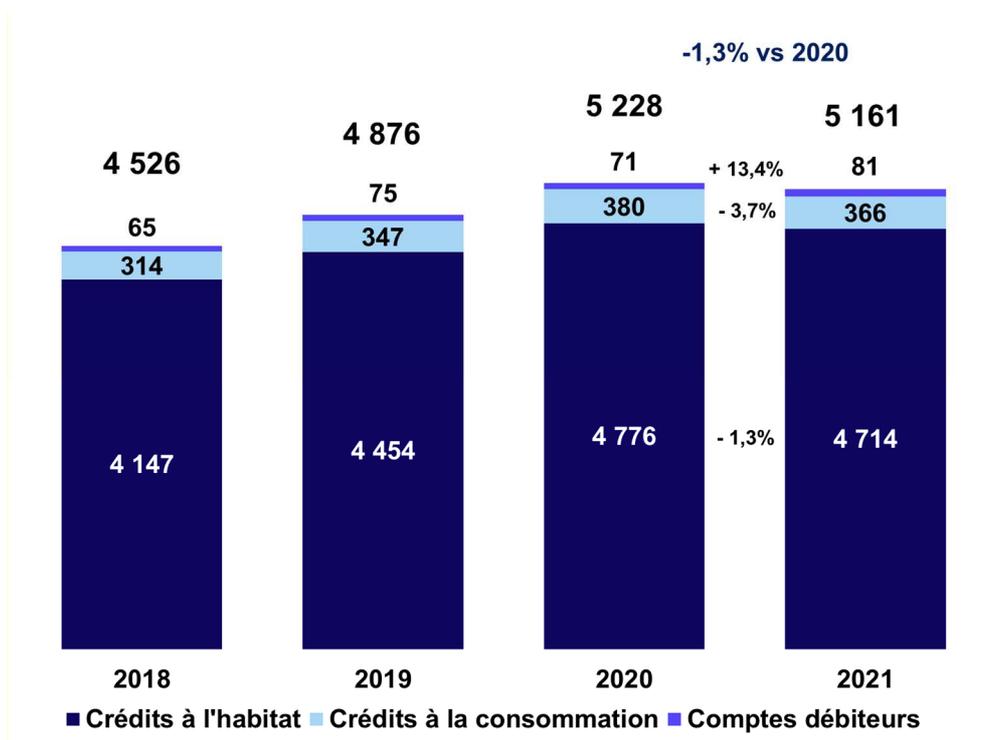
L'ensemble des conseillers de la Banque veillent à accompagner les projets de leurs clients tout en s'assurant de leur situation financière.

La production de crédits à la consommation est en hausse de 28,1 % par rapport à 2020. L'en-cours moyen annuel 2021 de prêts personnels est néanmoins en baisse de 2,9 %, conséquence d'un niveau de production particulièrement faible en 2020.



Production de prêts personnels (en M€)

Les en-cours moyens annuels de crédits à la consommation, y compris revolving, diminuent de 3,7 %.



En-cours moyens annuels de crédits aux particuliers (en M€)

L'en-cours total de crédits aux Particuliers s'élève à 5,2 Mds€ en moyenne annuelle, en diminution de 1,3 %.

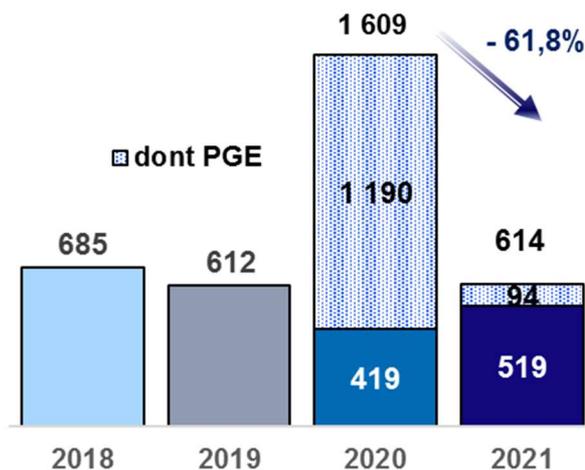
Du fait de ses relations historiques avec la clientèle de PME régionales, la Société Marseillaise de Crédit participe activement au financement et au soutien de l'économie

En 2020, les prêts garantis par l'Etat (PGE) avaient représenté les deux tiers de la production de crédits à moyen long terme (1,2 Md€ sur 1,6 Md€).

Par rapport à cette référence 2020 exceptionnellement élevée, la production a diminué de 61,8 % en 2021, dont 94 M€ de nouveaux PGE.

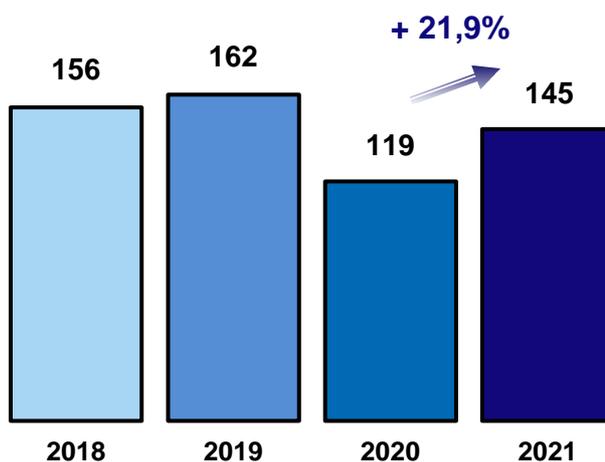
Hors PGE, la production de crédits d'équipement (519 M€) est en hausse de 24 % en 2021.

Les en-cours de crédits d'équipement progressent de 13,8 % en 2021, pour atteindre 3,2 Mds€ en moyenne sur l'année (dont 1,1 Md€ de PGE).



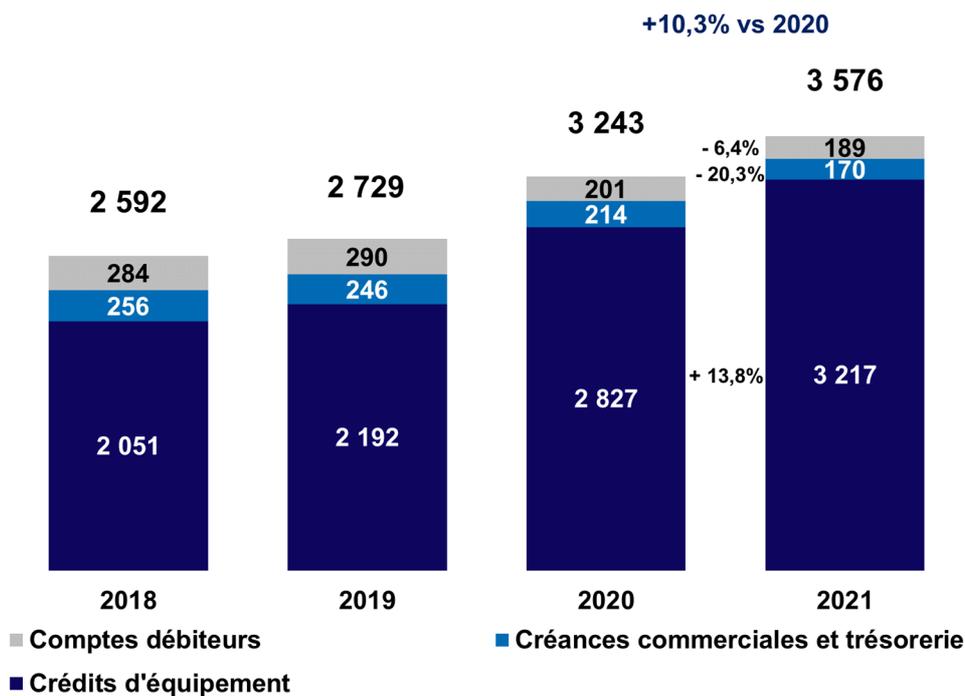
Production de crédits d'équipement (en M€)

La production en crédit-bail mobilier (145 M€) progresse de 21,9 % en 2021, sans atteindre toutefois les plus hauts historiques de 2018 et 2019. L'en-cours moyen annuel se stabilise à 365 M€ (- 0,6 % vs 2020).



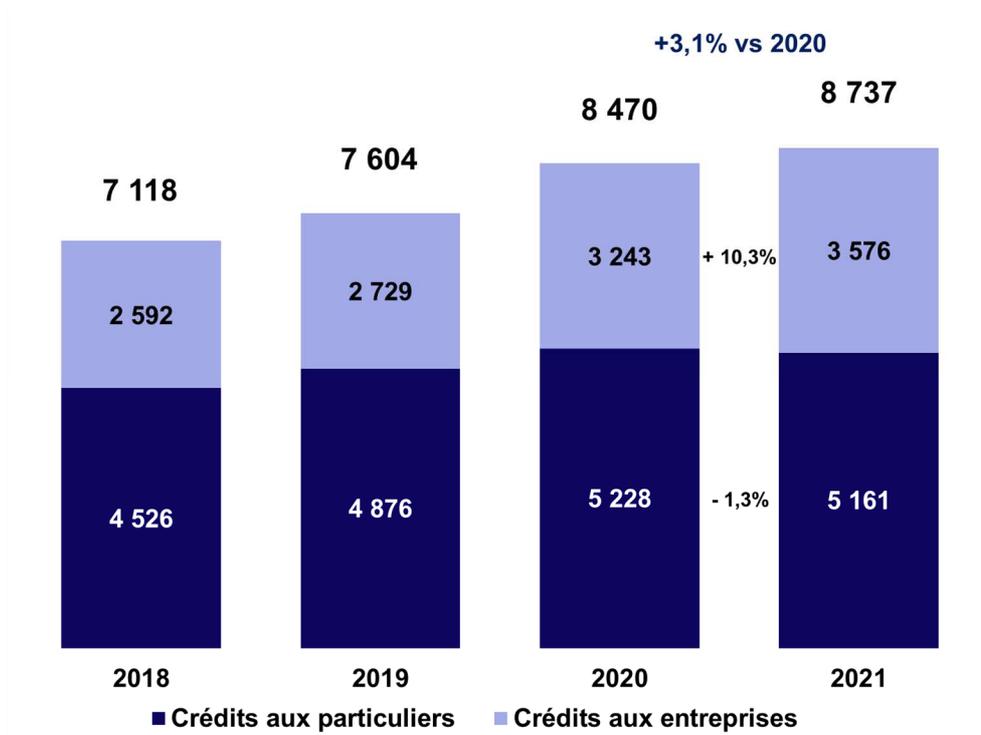
Production de crédit-bail mobilier (en M€)

Au total, près de 0,8 Md€ a été décaissé en 2021 sous forme de crédits d'équipement (y compris PGE) ou de crédits-baux pour financer le soutien et le développement des PME dans la région.



En-cours moyens annuels de crédits aux entreprises (en M€)

Le volume global des concours à l'économie sur la clientèle commerciale s'élève à 3,6 Mds€ en moyenne annuelle, en augmentation de 10,3 % sur l'année.



En-cours moyens annuels de crédits (en M€)

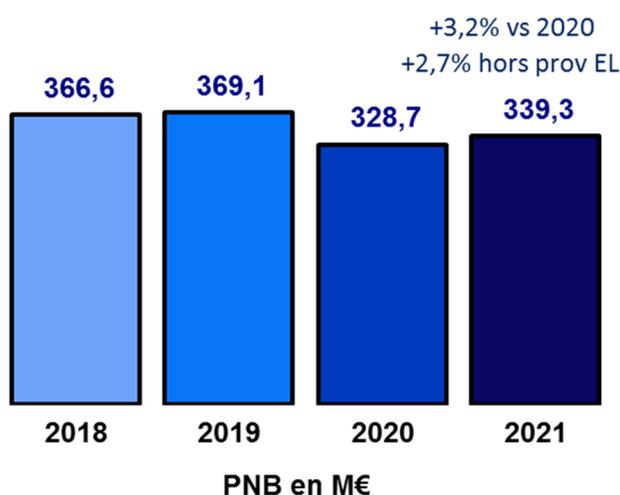
L'en-cours total de crédits à la clientèle s'élève à 8,7 Mds€ en moyenne annuelle, en progression de 3,1 %.

Évolutions financières

Les chiffres 2018 et 2019 mentionnés ci-après correspondent aux données historiques, à périmètre courant. Ils incluent donc la contribution des agences monégasques de la Société Marseillaise de Crédit apportées à la Société de Banque Monaco en 2020.

Le produit net bancaire

	2021 M€	2020 M€	Variation 2021 / 2020	
			en valeur	en %
Intérêts nets et revenus divers	179,1	172,8	+ 6,4	+ 3,7
Commissions nettes	160,2	156,0	+ 4,2	+ 2,7
Produit net bancaire	339,3	328,7	+ 10,6	+ 3,2



Afin de présenter une approche économique de la performance financière, il convient de neutraliser dans l'analyse des résultats de la Banque, l'incidence des mouvements des provisions sur engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement (avant impôt) : - 1,1 M€ en 2020 et + 0,7 M€ en 2021.

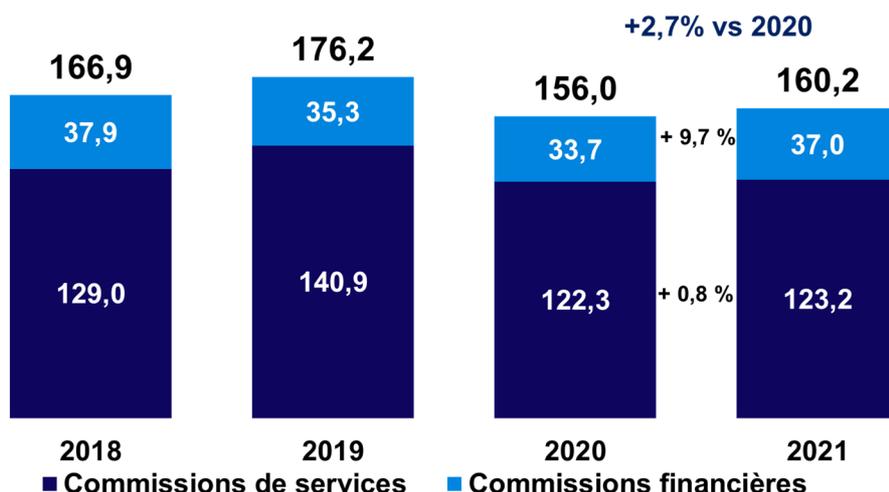
Retraité de cet élément, le PNB augmente de 2,7 % par rapport à l'année précédente (+ 8,9 M€).

La marge nette d'intérêts

La **marge nette d'intérêts** (hors mouvements de la provision épargne logement) ressort en augmentation de 2,7 % (+ 4,7 M€), portée par la croissance des marges sur crédits mais toujours pénalisée par la faiblesse des taux et l'abondance de dépôts à vue, tant sur le marché des particuliers que des personnes morales.

Les commissions nettes

Les **commissions nettes** augmentent de 2,7 %.



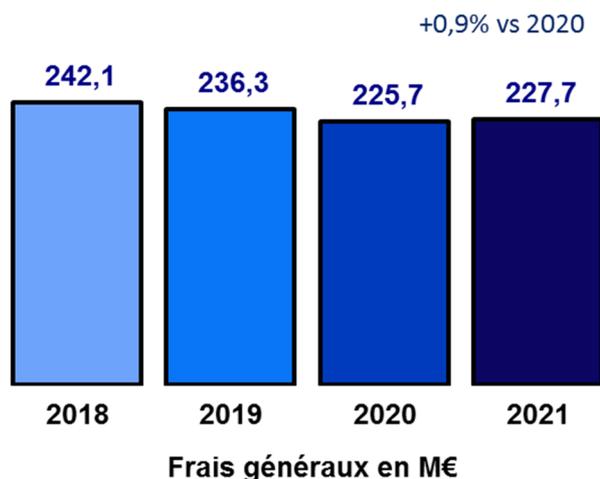
Les commissions de services affichent une hausse de 0,8 % par rapport à une base de référence 2020 qui avait été pénalisée par le quasi-arrêt de l'économie pendant 3 mois durant le premier confinement (mars-mai). Dans un contexte de reprise économique, les commissions monétiques et de mouvement ont connu une évolution favorable au cours de l'année 2021.

Les commissions financières ressortent en hausse de 9,7 % grâce d'une part, à une bonne activité dans le domaine patrimonial, et d'autre part, au niveau élevé des marchés financiers (+ 28,9 % pour le CAC 40 en 2021) qui a favorisé les commissions de gestion en assurance-vie pour leur partie UC.

Les commissions sur opérations d'ingénierie financière ressortent en légère baisse par rapport à 2020. La Société Marseillaise de Crédit continue d'accompagner les entreprises régionales en tant que conseil pour des projets de cession, de transmission et pour des financements structurés.

Les frais généraux

	2021 M€	2020 M€	Variation 2021 / 2020	
			en valeur	en %
Charges de personnel	-99,7	-100,7	+ 1,0	- 1,0
Impôts et taxes	-8,4	-7,2	- 1,3	+ 17,6
Autres charges	-110,2	-108,0	- 2,1	+ 2,0
Amortissements	-9,4	-9,8	+ 0,4	- 4,1
Frais généraux	-227,7	-225,7	- 2,0	+ 0,9



Les **frais généraux** augmentent de 0,9 % en 2021 (+ 2 M€), dont + 1,3 M€ pour les impôts et taxes dont l'évolution est liée à l'augmentation des contributions au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) et au Fonds européen de Résolution Unique (FRU) dont l'assiette de calcul est assise sur les dépôts.

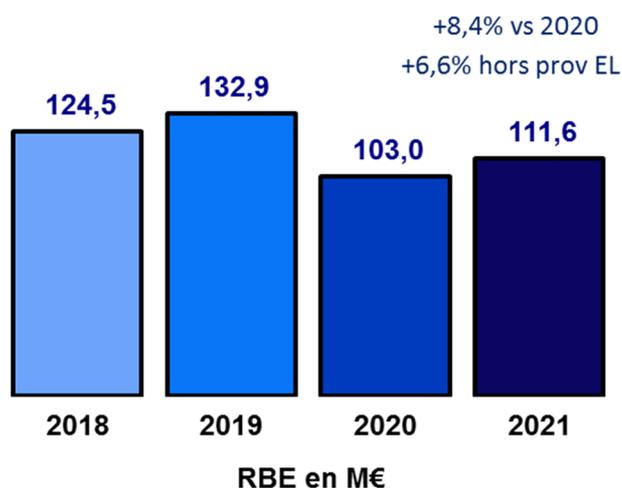
A fin décembre 2021, la Société Marseillaise de Crédit compte 1 129 collaborateurs en activité, effectif en baisse de 2,7 % par rapport à décembre 2020.

	2021	2020	Variation 2021 / 2020	
			en valeur	en %
Effectif en activité	1 128,9	1 159,8	- 30,9	- 2,7

Le Résultat Brut d'Exploitation

	2021 M€	2020 M€	Variation 2021 / 2020	
			en valeur	en %
Produit net bancaire	339,3	328,7	+ 10,6	+ 3,2
Frais généraux	-227,7	-225,7	- 2,0	+ 0,9
Résultat brut d'exploitation	111,6	103,0	+ 8,6	+ 8,4

Le **Résultat Brut d'Exploitation** (RBE) s'établit à 111,6 M€, en hausse de 8,4 % par rapport à 2020. Retraité des mouvements de la provision épargne logement, l'augmentation du RBE atteint 6,6 %.



Le **coefficient d'exploitation** comptable s'établit à 67,1 %. Retraité des mouvements de la provision épargne logement, il atteint 67,2 % contre 68,4 % en 2020, en diminution de 1,2 point.

	2021	2020	Variation 2021 / 2020 en points	
Coefficient d'exploitation	67,1%	68,7%	-1,6	

Le coût du risque

	2021 M€	2020 M€	Variation 2021 / 2020 en valeur en %	
Résultat brut d'exploitation	111,6	103,0	+ 8,6	+ 8,4
Coût du risque	5,9	-34,3	40,2	- 117,3
Résultat d'exploitation	117,6	68,7	48,8	71,0

Le coût du risque de la Société Marseillaise de Crédit ressort en reprise nette (produit de 5,9 M€ en 2021), contre une charge de 34,3 M€ en 2020.

Rapporté au total des crédits consentis par la Banque, le taux de coût du risque s'affiche à - 0,06 %, contre 0,32 % en 2020.

En 2021, le « produit net du risque » s'explique essentiellement par des reprises de provisions sur en-cours sains et « sains sous-surveillance » de 14,1 M€ suite au recalibrage favorable des paramètres des modèles de provisionnement statistique, ainsi que par une reprise de provision de 3,3 M€ réalisée suite à la cession d'une partie de portefeuille contentieux de la Banque (38,4 M€ d'en-cours cédés).

Le taux de NPL (« Non Performing Loans » ou taux d'actifs non performants) mesure le poids des créances en défaut par rapport au total des en-cours. Fin 2021, le taux de NPL de la Société Marseillaise de Crédit s'établit à 2,8 % (contre 3,3 % fin 2020), avec une baisse particulièrement marquée sur le marché des Professionnels (4,4 % fin 2021, contre 5,2 % fin 2020).

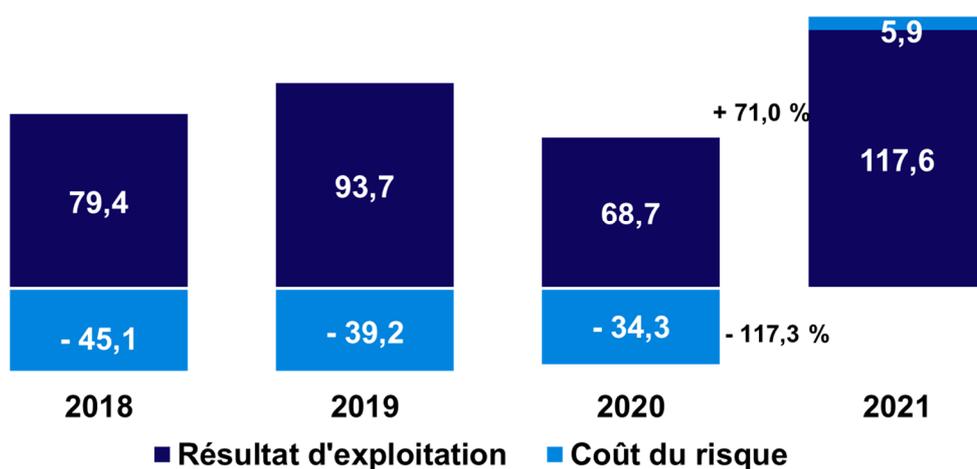
données extraites du bilan au 31/12	2021	2020	Variation 2021 / 2020	
	M€	M€	en valeur	en %
Créances douteuses et contentieuses	259,8	311,0	- 51,2	- 16,5
Provisions globales	117,2	160,5	- 43,3	- 27,0
taux de couverture	45,1%	51,6%	- 6,5 pts	

Le taux de provisionnement des en-cours douteux et contentieux, s'établit à 45,1 %, en diminution de 6,5 points par rapport à 2020.

Celui des créances douteuses compromises atteint 62,7 % contre 67,7 % fin 2020.

Ces évolutions résultent notamment de la cession d'une partie de portefeuille contentieux de la Banque (38,4 M€ d'en-cours cédés) qui a entraîné une forte reprise de provisions, en très grande partie compensée par un passage en perte.

Le résultat d'exploitation



Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation de la Société Marseillaise de Crédit s'établit à 117,6 M€, en augmentation de 71 % par rapport à 2020.

Retraité des mouvements de la provision épargne logement, le résultat d'exploitation ressort en hausse de 67,5 %.

Du résultat d'exploitation au résultat net

	2021 M€	2020 M€	Variation 2021 / 2020 en valeur en %	
Résultat d'exploitation	117,6	68,7	48,8	71,0
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,2	-0,1	0,3	- 354,2
Résultat courant avant impôt	117,7	68,7	+ 49,1	+ 71,5
Résultat exceptionnel	0,0	-0,4	0,4	-100,0
Impôt sur les bénéfices	-35,2	-26,6	- 8,6	+ 32,4
Provisions réglementées	0,0	0,0	0,0	---
Résultat net	82,6	41,7	+ 40,9	+ 98,0

Après prise en compte des gains ou pertes sur actifs immobilisés, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net atteint 82,6 M€, en augmentation de 98 % par rapport à 2020.

Événements postérieurs à la clôture

SITUATION EN UKRAINE ET EN RUSSIE

Sur le plan économique, les événements intervenus au cours du premier trimestre 2022 ont eu immédiatement des répercussions fortes sur l'ensemble des places boursières internationales, réduisant en partie les gains enregistrés sur l'année 2021, et ont engendré un renchérissement généralisé des matières premières.

L'issue de cette crise, sa durée et ses conséquences à moyen et long terme ne peuvent être prédites.

Le groupe Société Générale assure un suivi constant et rapproché de la situation en Ukraine et en Russie, en veillant à accompagner les clients et l'ensemble des collaborateurs avec la plus grande attention. Le groupe respecte de façon rigoureuse les réglementations en vigueur et met en œuvre avec diligence les mesures nécessaires afin d'appliquer strictement, dès leur publication, les sanctions internationales.

Au 31 décembre 2021, la Société Marseillaise de Crédit n'a aucune exposition directe libellée en rouble, et n'a pas d'exposition significative à des actifs sur des émetteurs russes ou ukrainiens.

Aucun autre événement susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la Banque n'est intervenu depuis le 31 décembre 2021.

Informations RSE

L'article 225 de la loi française 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») et la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 imposent la publication d'informations extra-financières, sociales et environnementales, dans le rapport de gestion.

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, de l'Ordonnance N°2017-1180 du 19/07/2017 et décret N°2017-1265 du 9/8/2017 qui transposent la directive européenne du 22/10/2014, seul le Groupe Société Générale qui établit des comptes consolidés est tenu de consolider et de publier des informations extra-financières.

Le groupe Crédit du Nord représente environ 8 % du PNB de la Société Générale, 5 % de son effectif.

Bien que non-soumis à la réglementation de produire sa propre DPEF (déclaration de performance extra-financière), le Crédit du Nord, maison mère de la Société Marseillaise de Crédit, a fait le choix de publier ses informations extra-financières en 2020, motivé par deux raisons principales :

- pour que cette DPEF soit le reflet de l'ambition du Groupe, en toute transparence, compte-tenu de son organisation, sa gouvernance et du degré de maturité de la RSE au sein du Groupe ;
- par souci d'exemplarité auprès des clients du Groupe.

Cela lui permet d'explicitier l'articulation entre son modèle d'affaires, son ambition RSE et ses politiques visant à réduire les risques environnementaux et sociaux inhérents à ses activités.

Les informations présentées dans ce rapport sont élaborées sur la base de contributions d'un réseau interne de correspondants, en cohérence avec les protocoles de reporting RSE de Société Générale et son outil dédié « Planethic Reporting » qui permet la collecte normalisée des indicateurs.

Les données environnementales sont reportées sur 12 mois glissants (octobre 2020 – septembre 2021) et les données sociales, mécénat, risques et métiers portent sur l'année civile.

Le processus de collecte des informations et indicateurs RSE est coordonné par la Direction RSE / Secrétariat Général du Crédit du Nord. Il est revu et optimisé chaque année avec l'ensemble des entités RSE du Groupe Société Générale.

Les entités (Crédit du Nord avec ses immeubles centraux, ses régions et ses 8 filiales bancaires, dont la Société Marseillaise de Crédit) qui reportent dans « Planethic Reporting » représentent la quasi-totalité du PNB consolidé du Groupe Crédit du Nord. Ne sont exclues de ce reporting que les seules filiales non bancaires qui représentent une part marginale du PNB du Groupe Crédit du Nord.

En outre, la Société Marseillaise de Crédit, en matière de RSE, a mené de nombreuses actions qui sont décrites dans la « partie institutionnelle » du rapport annuel.

Perspectives de développement

Dix-huit mois après l'annonce d'un projet de rapprochement des réseaux Société Générale et Crédit du Nord (dont Société Marseillaise de Crédit), les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2022 afin de respecter le calendrier présenté. Ce rapprochement, qui aboutirait à la création d'un ensemble bancaire de premier plan servant 10 millions de clients, nourrit une triple ambition :

- être dans le top 3 de la satisfaction client pour nos clientèles cœur de cible ;
- bâtir un modèle de banque plus efficace et rentable ;
- intégrer les plus hautes exigences en matière de responsabilité et devenir une banque de référence à impact positif au cœur des territoires.

Pour rappel, ce projet est une réponse à un environnement toujours plus exigeant pour nos activités de banque de détail, avec de multiples défis que la crise COVID amplifie. Le contexte de taux bas, la pression réglementaire et la concurrence de plus en plus forte pèsent durablement sur la rentabilité des banques.

Dans le même temps, l'évolution des comportements des clients s'accélère, avec une utilisation croissante des canaux à distance, renforcée par la crise sanitaire, et des exigences toujours plus fortes en matière d'expérience client, de réactivité et de qualité de service.

Ces transformations sont profondes et nécessitent de repenser notre modèle, pour offrir le meilleur niveau de satisfaction à nos clients, renforcer notre capacité d'investissement et préserver notre rentabilité.

Informations sur la gestion des risques

La mesure et la surveillance des risques à la Société Marseillaise de Crédit sont développées dans le rapport annuel sur le contrôle interne destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui est présenté au Conseil de Surveillance de la Banque.

L'organisation et les procédures de gestion des risques du Groupe Crédit du Nord s'appliquent à la Société Marseillaise de Crédit et concernent les principaux risques auxquels la Société est confrontée :

- **Le risque de crédit** : il représente le risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la Banque, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.
La Société Marseillaise de Crédit utilise les méthodes de notation interne du Groupe Crédit du Nord lui permettant de bénéficier de son système d'évaluation du capital interne requis. Suivant le type et le statut des créances, un système de provisionnement sur base statistique ou à dire d'expert est appliqué.
- **Les risques de marché liés aux opérations clientèle** : la Société Marseillaise de Crédit propose à sa clientèle, des instruments de garantie ou de couverture du risque de taux ou de change.
Ces opérations sont systématiquement retournées par la Société Marseillaise de Crédit auprès de sa maison mère, le Crédit du Nord, de manière à annuler tout risque de marché sur ces positions et à réaliser une marge de commercialisation.
- **Les risques opérationnels** : ils se matérialisent par des risques de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.
La Société Marseillaise de Crédit s'inscrit dans le cadre du dispositif global du groupe Crédit du Nord relatif à la surveillance et à la maîtrise des risques opérationnels et à la continuité d'activité, notamment en matière de système d'information.
- **Le risque structurel de taux** : il découle des positions à l'Actif et au Passif du Bilan et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps). La Société Marseillaise de Crédit bénéficie de la mise en œuvre des méthodes et outils ALM de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord à qui la gestion du risque de taux a été déléguée.
- **Le risque de liquidité** : il traduit l'insuffisance de ressources bilancielle par rapport aux emplois, à échéance court terme, moyen terme ou long terme.
L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan du Crédit du Nord, permet de déterminer les refinancements nécessaires. La liquidité est assurée et ajustée par des opérations de refinancement ou de placement auprès du Crédit du Nord sous forme de comptes courants, d'emprunts, de prêts, ou d'accords de refinancement.

La Société Marseillaise de Crédit est soumise aux ratios de liquidité relevant de la réglementation européenne (LCR, NSFR). Les exigences de liquidité du Crédit du Nord et de certaines de ses filiales (dont la Société Marseillaise de Crédit) sont suivies sur base consolidée à travers un sous-groupe de liquidité créé à cet effet.

- **Le risque de non-conformité** : la Société Marseillaise de Crédit s'inscrit dans les procédures définies par le Groupe Crédit du Nord afin de mettre en œuvre et contrôler le strict respect des réglementations de tous ordres qui s'imposent à elle.

Actionnariat et évolution des dividendes

Le capital est égal à 24 471 936 €, soit 1 529 496 actions de 16 euros.

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital et des droits de vote de la Société Marseillaise de Crédit.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé :

- qu'un dividende de 10,74 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2018
- qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2019
- qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2020

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 10 mai 2021 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021.

Informations sur les délais de paiement

➤ Echancier des dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2021	-24,2	27,4		-3,5	142,8	142,4
Montant au 31/12/2020	12,6	22,0		-2,6	119,4	151,3

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

En 2021, le traitement des factures de la Société Marseillaise de Crédit en France est en grande partie centralisé au sein de Société Générale Global Solution Centre, filiale du groupe Société Générale qui assure, pour le compte de la Société Marseillaise de Crédit, l'enregistrement comptable et procède au règlement des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de la Société Marseillaise de Crédit.

Conformément aux procédures de contrôle interne de la Société Marseillaise de Crédit, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne "Autres délais" correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Conformément à l'article D.441-6 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n°2021-211 du 24 février 2021, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs sont les suivantes : les activités bancaires, les activités d'assurance et les services financiers (prêt financement et commissions) sont exclus du périmètre.

➤ Délais de paiement des créances clients

Les échanciers de paiement des clients, au titre des financements accordés ou des prestations de service facturées, sont fixés contractuellement. Les modalités de paiement des échéances de remboursement des prêts

peuvent faire l'objet d'options contractuelles modifiant les échéanciers initiaux (telles des options de remboursement anticipé ou des facultés de report d'échéances).

Le respect des dispositions contractuelles de paiement fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion des risques de la banque, notamment au titre du risque de crédit, du risque structurel de taux et du risque de liquidité. Les durées restant à courir des créances sur la clientèle sont indiquées dans la Note 7.2 des annexes aux comptes annuels.

Conventions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, sont mentionnées dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Il existe deux conventions conclues avec Massilia Participations Immobilières (MPI), société détenue à 100 % par la Société Marseillaise de Crédit.

Il s'agit de conventions d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune en faveur de MPI, l'une signée le 19 décembre 2000, pour un montant de 12 195 921,38 € (montant d'origine : 80 000 000 FRF) et l'autre, le 16 décembre 2002, pour un montant de 2 400 000,00 €.

Bien que MPI ait dégagé des bénéfices en 2020, il a été proposé au Conseil de Surveillance du 19 mars 2021 d'autoriser le Directoire **à ne pas appliquer cette clause de retour à meilleure fortune, sous réserve que MPI procède à une distribution de dividende en 2021**, les conséquences financières étant équivalentes pour la Banque.

A l'unanimité, le Conseil a autorisé le Directoire à ne pas appliquer la clause de retour à meilleure fortune sous réserve que MPI procède à une distribution de dividende en 2021. **Cette condition a été respectée, Massilia Participations Immobilières ayant versé un dividende de 480 000,00 € à la Société Marseillaise de Crédit le 29 juin 2021.**

Publication relative aux comptes bancaires inactifs

Les articles L.312-19 et L312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance-vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2021, 456 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts transférés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 323 139,68 euros. Pour mémoire, le total des dépôts transférés au titre de l'année 2020 était de 106 673,06 euros pour 134 comptes bancaires inactifs.

A fin décembre 2021, 10 351 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 26 574 385,82 euros.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles R 225-81 – R 225-83 - R 225-102 du Code de Commerce)

	2021	2020	2019	2018	2017
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	24 471 936	24 471 936	24 471 936	24 471 936	24 471 936
Nombre d'actions émises	1 529 496	1 529 496	1 529 496	1 529 496	1 529 496
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	368 919	374 473	419 847	429 053	413 049
Produit net bancaire	339 324	328 707	369 143	366 602	366 455
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	125 745	142 921	147 297	154 868	141 502
Impôt sur les bénéfices	35 194	26 585	30 960	30 898	32 528
Résultat après impôts, amortissements et provisions	82 555	41 702	59 308	57 457	65 694
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	0	0	0	16 427	35 622
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions ⁽³⁾	56,28	72,46	70,75	74,78	69,29
Résultat après impôts, amortissements et provisions ⁽³⁾	53,98	27,26	38,78	37,57	42,95
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	0,00	0,00	0,00	10,74	23,29
PERSONNEL					
Effectifs moyens	1 251	1 228	1 289	1 342	1 372
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	58 788	58 978	61 980	62 126	62 615
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	22 537	24 123	21 945	27 821	27 292

⁽¹⁾ Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

⁽²⁾ Au titre de l'exercice.

⁽³⁾ Sur la base du nombre d'actions émises en fin d'exercice.

Un engagement sociétal et environnemental dans la durée

La SMC, engagée dans une démarche RSE depuis plusieurs années, continue ses actions concrètes impliquant chacun de ses collaborateurs. Après la gestion des cinq flux dans le cadre du tri sélectif : papier/carton, plastique, verre métal et bois (dans les restaurants), la suppression du plastique à usage unique, la mise en place d'un cercle vertueux au niveau des déchets de ses restaurants (tri, compost et jardin), ou encore la protection de la biodiversité avec 7 ruches sur les toits d'Aubagne, la SMC s'investit un peu plus dans la transition énergétique tout en restant acteur solidaire de ses territoires.

En 2021, la Banque a **continué et accentué son engagement sociétal et environnemental** pour s'inscrire dans la durée :

- **Mise en place du « Kit zéro déchet » dans les restaurants d'entreprise** : un kit composé d'une lunch box en fibre de blé et bambou et d'un sac en tissu, est mis en place dans le cadre de l'offre click&collect (repas à emporter). Une action qui a permis de supprimer définitivement les emballages dans nos restaurants d'entreprises et ainsi de réduire le poids des poubelles afin de mieux gérer nos déchets. Les économies en kgCO2 de cette initiative représentent l'empreinte de 25 allers / retours Marseille-Paris en avion.
- **Vélos électriques mis à la disposition des collaborateurs à Marseille, Nice et Montpellier** : sur 3 agglomérations de son territoire, la SMC a proposé des vélos à assistance électrique à ses collaborateurs pour les trajets domicile/travail et les déplacements professionnels. Un partenariat a été passé avec une société locale engagée pour promouvoir les mobilités urbaines actives, douces et durables.

- **« Réduisons ensemble nos déchets »** :



Une action de sensibilisation et de participation des collaborateurs à l'amélioration de leur environnement de travail. Certaines actions remontées par les collaborateurs ont été mises en place, comme la mise en valeur par des couleurs et des messages spécifiques des collecteurs de tri pour les rendre plus visibles et permettre un tri plus responsable. Ou encore la suppression de certains articles dans le catalogue de l'économat Groupe ainsi que la préférence d'achats de références vertes comme le papier recyclé.

- **Collecte et recyclage de vieux téléphones portables** : cette opération de collecte de téléphones qui a impacté toutes les agences et les sièges a permis de récolter un poids total de 23 kg, l'équivalent de la production moyenne annuelle de déchets électroniques d'un français. Ces déchets ont été valorisés par la société Recylum, éco organisme chargé de la collecte et du recyclage des ampoules éclairages usagées, ainsi que des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels du bâtiment, de l'industrie et du médical.
- **Opération de upcycling / réutilisation de mobilier** : don du mobilier de bureau en bon état aux Restaurants du cœur, lors des réhabilitations de nos agences, afin qu'il soit réemployé en l'état pour aider les entreprises qui se lancent dans l'entrepreneuriat. Pour le reste du mobilier usagé, il est recyclé en partenariat avec Valdélia, éco-organisme agréé par le Ministère de la Transition Ecologique, afin de lui garantir une seconde vie.
- **Poursuite de l'installation d'ampoules LED et de régulateurs d'eau** : dans le cadre de la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la SMC équipe ses agences et ses sièges d'ampoules LED et de régulateurs d'eau depuis plus de 2 ans. Les ampoules LED consomment très peu. Il s'agit d'une lumière froide qui génère très peu de déperdition d'énergie. Les

régulateurs permettent de diminuer la pression dans les canalisations et ainsi de réduire la consommation d'eau de 50 %.

- **Solidarité Etudiants** : deux opérations solidaires ont été déployées, tout d'abord la collecte et la distribution d'anciennes tenues professionnelles (costumes, tailleurs, chemises, cravates...) pour leur offrir une seconde vie et aider les étudiants lors de leur entrée dans le monde professionnel. Cette action menée avec l'association Vendredi 13 a été destinée aux 300 étudiants du campus de Luminy sur Marseille.

La seconde opération s'est organisée dans notre restaurant d'entreprise de Marseille en collaboration avec la Sogeres et le Secours Populaire afin d'accueillir et d'offrir à 50 étudiants en situation de précarité un repas chaud pendant les fêtes de Noël.

- **Journée solidaire** : une trentaine de collaborateurs s'est mobilisée afin de participer à la seconde édition de la Journée de l'engagement solidaire de la SMC sur les îles du Frioul. Cette journée de ramassage des déchets afin de protéger notre littoral est organisée en partenariat avec l'association Provence Durable, acteur sur notre territoire.
- **La SMC s'engage pour les personnes en situation de handicap** : dans le cadre de la Semaine Européenne de l'Emploi de personnes en situation de Handicap, la SMC a mené plusieurs actions pour lutter contre les discriminations et soutenir l'inclusion. Sous le nom « piétons les idées reçues », plusieurs actions ont été menées durant cette semaine avec notamment une conférence et rencontre avec Ugo Didier champion du monde de natation handisport, l'accueil de personnes en situation de handicap et des échanges avec des collaborateurs de la Banque.

En tant que banque régionale responsable, la SMC a participé à de nombreux financements d'énergies propres pour accompagner ceux qui entreprennent sur ses territoires. Quelques exemples :

- ✓ Accompagnement et participation au financement de **centrales photovoltaïques** pour des entreprises clientes avec des activités diverses notamment la fabrication de charpentes métalliques.
- ✓ **Développement d'un dispositif de financement de projets dans les énergies renouvelables**, auprès de la clientèle Entreprises pour accompagner ses clients dans le déploiement de leur stratégie RSE et plus spécifiquement dans la conduite de la transition énergétique.



Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise

Ce rapport fait suite à la parution de l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que du décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017. Etabli par le Conseil de Surveillance, il est destiné à l'Assemblée Générale des actionnaires.

La Société Marseillaise de Crédit (SMC) est une SA à Directoire et Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions du Directoire est fixée à 3 ans. Il a été reconduit lors du Conseil de Surveillance du 15 mars 2019.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Au 31 décembre 2021, le Directoire est composé de 4 membres :

- Bruno DESCHAMP, Président,
- Laurent CHASSAGNAC, Vice-Président,
- Michèle OUALID, Vice-Présidente,
- Séverine MUSCARIELLO, membre.

Aucune évolution n'est intervenue en 2021 dans la composition du Directoire.

Au 31 décembre 2021, le Conseil de Surveillance comprend 12 membres :

Noms des membres	Qualité
- Jean-Louis KLEIN	Président du Conseil
- Yann de la BARRE de NANTEUIL	Vice-Président du Conseil
- Stephan BROUSSE	Membre indépendant
- Julien CAMP	Membre élu par les salariés
- Aurélien CHANUDET	Membre
- Françoise FABRE	Membre indépendant
- Laurence FRECHE	Membre indépendant
- Sylvie KELLER	Membre élue par les salariés
- Clara LEVY-BAROUCHE	Membre
- Isabelle MARTINON	Membre
- Valérie ROUSSELLE	Membre indépendant
- Philippe SAVINEL	Membre indépendant

Parmi ces 12 membres, 5 sont indépendants et 5 sont salariés du Groupe. Ils ont été choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société. 2 sont des membres élus par les salariés.

La durée des mandats des membres du Conseil (y compris celle des représentants des salariés) est de 3 ans, renouvelables.

La Société Marseillaise de Crédit applique la loi du 27 janvier 2011 sur le principe de représentation

équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Conseil. Au 31 décembre 2021, 5 femmes siègent au Conseil de la Banque, hors membres représentant les salariés, portant ainsi à 50 % le taux de représentativité féminine.

Lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2021 :

- les mandats de Mmes Françoise MERCADAL DELASALLES, Françoise FABRE et M. Stephan BROUSSE ont été renouvelés pour une durée de 3 ans,
- Mme Isabelle MARTINON et M. Aurélien CHANUDET ont été nommés membres du Conseil en remplacement de MM Jean-Pierre BON et Philippe CALMELS, dont les mandats arrivaient à échéance.

Lors du Conseil de Surveillance du 28 mai 2021 :

- M. Jean-Louis KLEIN a été nommé Vice-Président du Conseil en remplacement de M. Philippe CALMELS.

Lors du Conseil de Surveillance du 21 juin 2021 :

- en remplacement de Mme Françoise MERCADAL DELASALLES, démissionnaire, M. Jean-Louis KLEIN a été nommé Président du Conseil et M. Yann de la BARRE de NANTEUIL a été coopté membre du Conseil et nommé Vice-Président. Sa cooptation sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 10 mai 2022.

1 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre. Le Conseil s'est réuni à 5 reprises en 2021.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directoire de la Banque.

Pour fixer l'ordre du jour, sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux « administrateurs » de la bonne marche et des choix stratégiques de l'Entreprise : politique commerciale, appétit pour le risque, organisation, activité des corps de contrôle, investissements, relations sociales, conformité, RSE, ...

Ainsi en 2021, le Conseil de la Banque a suivi les étapes d'avancement du projet Vision 2025*

(*principe du rapprochement entre le groupe Crédit du Nord et Société Générale) : les membres ont été informés

- Le 28 mai :
 - de l'avis négatif rendu par le CSE de la Société Marseillaise de Crédit à la suite des conclusions du rapport de l'expert mandaté (le cabinet SECAFI) sur le projet de rapprochement ;
 - des votes des conseils de Société Générale et de Crédit du Nord en faveur de la poursuite de ce rapprochement ;
 - de l'approbation par le Directoire de la Société Marseillaise de Crédit du principe du rapprochement entre le groupe Crédit du Nord et Société Générale et de la fusion de Crédit du Nord et de certaines de ses filiales avec Société Générale :
- le 22 octobre : du dépôt auprès des partenaires sociaux d'un dossier global d'organisation de la nouvelle Banque (avec notamment la création de 11 régions, les enjeux sociaux, la stratégie de marques).

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :

- le projet d'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels, sont également remises :

- à chaque membre du Conseil de Surveillance, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre l'Entreprise et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les membres du Conseil de Surveillance, participent aux réunions du Conseil :

- des membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'Entreprise, en fonction des sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité Economique et Social.

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les membres peuvent participer aux séances par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication. Ce règlement est consultable à partir du site Internet de la Banque, rubrique « Publications/IV - Autres documents ».

Les réunions du Conseil de Surveillance durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, les membres du Directoire ou le responsable en charge du dossier (directeur financier, directeur des Risques, ...). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président, au Directoire, ainsi qu'aux différents intervenants pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

La Directive CRD4 du 26 juin 2013 prévoit par ailleurs la constitution de comités spécialisés, rattachés à l'organe d'administration.

Ainsi, le Conseil de Surveillance du 13 mars 2015 qui avait pris la décision de déléguer au **Comité des nominations** (CONOM) de l'actionnaire unique du Crédit du Nord les missions dévolues par la loi à cette instance, a annulé cette délégation lors du Conseil du 16 mars 2018. En effet, le Crédit du Nord ayant constitué son propre comité le 23 février 2018, le Conseil de Surveillance de la Société Marseillaise de Crédit (SMC) a décidé de déléguer les missions de son Comité à celui nouvellement constitué par le Crédit du Nord. Le CONOM du Crédit du Nord est en conséquence délégataire pour la SMC depuis le 16 mars 2018.

Le CONOM s'est réuni le 22 février 2021 pour statuer sur le renouvellement des mandats de Mmes Françoise MERCADAL DELASALLES, Françoise FABRE et de MM Jean-Pierre BON, Stéphan BROUSSE et Philippe CALMELS. Après analyse des dossiers et échanges de vue, le Comité a validé la

proposition de renouvellement des mandats de Mmes Françoise MERCADAL DELASALLES et Françoise FABRE et de celui M Stéphan BROUSSE.

Il a en revanche été décidé de ne pas reconduire les mandats de MM Jean-Pierre BON et Philippe CALMELS. Pour les remplacer, il a été étudié et proposé les candidatures de Mme Isabelle MARTINON (déléguée régionale BDDF) et de M. Aurélien CHANUDET (responsable de direction à la direction Data Architecture et Projets du Crédit du Nord). Le Comité a validé leur candidature.

En raison de la démission de Madame Françoise MERCADAL DELASALLES de ses mandats de membre et Présidente du Conseil de Surveillance de la SMC et sur proposition du CONOM réuni le 10 juin 2021, le Conseil de Surveillance de la Banque réuni le 11 juin a :

- nommé M. Jean-Louis KLEIN jusqu'alors Vice-Président, Président du Conseil de Surveillance,
- coopté M. Yann de la BARRE de NANTEUIL membre du Conseil, puis l'a nommé Vice-Président.

Par ailleurs, les attributions du **Comité des risques** restent déléguées au Crédit du Nord depuis la décision prise au Conseil du 13 mars 2015.

2 - Informations sur les mandataires sociaux

Les membres du Conseil ont été informés des règles sur le cumul des mandats entrées en vigueur le 6 novembre 2014.

La liste de leurs mandats sur l'exercice en cours et ceux échus sur les 5 dernières années leur est demandée au début de l'exercice suivant afin de s'assurer que les règles sur le cumul des mandats sont respectées.

2-1 Mandats et fonctions exercées au cours des 5 dernières années

Françoise MERCADAL-DELASALLES

- **Directrice Générale** : Crédit du Nord (du 14/05/2018 au 11/06/2021) ;
- **Directrice Générale Déléguée** : Crédit du Nord (du 01/06/2017 au 14/05/2018) ;
- **Présidente** : Prisma (du 30/07/2019 au 21/06/2021) ;
- **Présidente du Conseil d'Administration** : Star Lease (du 13/11/2017 au 04/06/2018) ; Société Générale Global Solution Centre India (du 10/12/2008 au 19/06/2017) ; Transactis (du 01/04/2012 au 23/10/2017) ;
- **Présidente du Conseil de Surveillance** : Banque Courtois (du 31/05/2018 au 21/06/2021) ; Société Marseillaise de Crédit (du 25/05/2018 au 21/06/2021), Banque Rhône-Alpes (du 05/10/2018 au 21/06/2021) ; Banque Kolb (du 12/10/2017 au 04/10/2018) ;
- **Vice-Présidente du Conseil de Surveillance** : Banque Courtois (du 29/09/2017 au 31/05/2018) ; Société Marseillaise de Crédit (du 05/10/2017 au 25/05/2018) ;
- **Administratrice** : Crédit du Nord (du 18/05/2018 au 11/06/2021) ; Société Générale Cameroun (du 25/06/2015 à 06/12/2019), Eurazeo (depuis le 6/05/2015) ; Antarius (du 19/06/2017 au 11/10/2018) ; Sogecap (du 13/07/2016 au 13/04/2018) ; Star Lease (du 13/11/2017 au 04/06/2018) ; Société Générale Global Solution Centre India (du 10/12/2008 au 22/09/2017) ; Compagnie Générale de Location d'Equipements (du 25/10/2010 au 15/03/2017) ; Société Générale Global Solution Centre Romania (du 15/12/2010 au 19/06/2017) ; Transactis (du 04/04/2011 au 23/10/2017) ; Société de Banque Monaco (du 28/05/2019 au 21/06/2021) ;
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Banque Courtois (du 29/09/2017 au 21/06/2021) ;

Société Marseillaise de Crédit (du 5/10/2017 au 21/06/2021) ; Banque Rhône-Alpes (du 05/10/2018 au 21/06/2021) ; PJSC Rosbank (du 31/03/2011 au 20/06/2019) ; Banque Kolb (du 12/10/2017 au 04/10/2018).

Jean-Louis KLEIN

- **Directeur Général** : Crédit du Nord (depuis le 11/06/2021)
- **Directeur Général Délégué** : Crédit du Nord (depuis le 14/05/2018 au 11/06/2021) ; Pirix (du 20/12/2013 au 01/12/2018)
- **Président du Conseil de Surveillance** : Banque Laydernier (depuis le 12/10/2018) ; Banque Tarneaud (depuis le 29/05/2020) ; Banque Courtois (depuis le 21/06/2021) ; Banque Société Marseillaise de Crédit (depuis le 21/06/2021) ; Banque Kolb (du 04/10/2018 au 15/12/2021) ; Banque Nuger (du 22/03/2019 au 20/12/2021) ;
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Banque Tarneaud (depuis le 7/09/2018) ; Société Marseillaise de Crédit (depuis le 13/09/2018) ; Banque Laydernier (depuis le 12/10/2018) ; Banque Courtois (depuis le 21/06/2021) ; Banque Kolb (du 4/10/2018 au 15/12/2021) ; Banque Nuger (du 22/03/2019 au 20/12/2021) ;
- **Vice-Président du Conseil de Surveillance** : Banque Tarneaud (du 08/03/2019 au 29/05/2020) ; Société Marseillaise de Crédit (du 28/05/2021 au 21/06/2021)
- **Président du Comité de Surveillance** : Société de Bourse Gilbert Dupont (depuis le 22/11/2018) ;
- **Membre du Comité de Surveillance** : Société de Bourse Gilbert Dupont (depuis le 22/11/2018) ;
- **Administrateur** : Crédit du Nord (depuis le 11/06/2021) ; ALD (du 29/06/2015 au 01/08/2018) ; Antarius (du 03/07/2018 au 07/07/2021) ; Société Générale pour le développement des opérations de crédit-bail immobilier « Sogebail » en tant que Membre représentant la Société Générale (du 08/11/2016 au 08/11/2018) ; Union financière pour le développement de l'économie céréalière en tant que Membre représentant la Société Générale (du 24/05/2013 au 15/05/2017)

Philippe CALMELS

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (du 19/10/2012 au 19/03/2021) ; Société de Banque Monaco (depuis le 28/05/2019 au 19/03/2021) ;
- **Vice-Président du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (du 25/05/2018 au 19/03/2021).

Yann de la BARRE de NANTEUIL

- **Directeur Général délégué** : Crédit du Nord (depuis le 21/06/2021).
- **Président** : Prisma (depuis le 21/06/2021) ;
- **Président Conseil de Surveillance** : Banque Rhône Alpes (depuis le 21/06/2021) ; Banque Kolb (depuis le 15/12/2021) ; Banque Nuger (depuis le 20/12/2021) ; Société Générale Afrique Centrale et de l'Est (du 24/07/2018 au 24/09/2021).
- **Vice-Président du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (depuis le 21/06/2021).
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Banque Rhône Alpes (depuis le 21/06/2021) ; Société Marseillaise de Crédit (depuis le 21/06/2021) ; Banque Kolb (depuis le 15/12/2021) ; Banque Nuger depuis le (20/12/2021) ; Société Générale Algérie (du 29/03/2018 au 26/03/2019).
- **Administrateur** : Antarius depuis le 07/07/2021 ; Banque Française Commerciale Océan Indien (du 25/05/2018 au 23/03/2020) ; Union Internationale de Banques (du 07/03/2018 au 16/09/2021), Société Générale Afrique Centrale et de l'Est (du

24/07/2018 au 24/09/2021); Société Générale Cameroun (du 11/06/2018 au 30/09/2021); SGEF SA (Du 05/05/2020 au 04/10/2021); Société Générale Capital Securities West Africa (du 12/12/2012 au 30/08/2019).

Aurélien CHANUDET

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (depuis le 28/05/2021).

Jean-Pierre BON

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (du 9/12/2010 au 19/03/2021).

Stephan BROUSSE

- **Directeur Général Délégué** : Société Brousse-Vergez (depuis le 09/07/2018)
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (depuis le 07/05/2015) ; Onet (depuis le 10/07/2013) ; Holding Reinier (depuis le 9/02/2018)
- **Gérant** : Quai Rabelais (depuis le 19/07/2001) ; Axe Fruits (depuis le 31/07/2014) ; Ateliers de la Méditerranée (depuis le 25/02/2006).

Julien CAMP

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (depuis le 03/03/2017).

Françoise FABRE

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (depuis le 15/12/2017)
- **Directrice Générale Déléguée** : Compagnie financière Costa (depuis le 22/05/2012) ;
- **Directrice Générale** : Les parfumeries Fragonard (depuis le 30/05/2016)
- **Gérante** : Fragonard les fleurs (depuis le 15/11/1996) ; Maison Riviera (depuis le 20/12/2010) ; Café des musées (depuis le 15/02/2001) ; Société parisienne de prestations de services (depuis le 09/12/2011) ; SCI Marteluce (depuis le 26/02/1993) ; SCI Fragonard (depuis le 22/05/2012) ; SCI 11 Rue du Dr Gazagnaire (depuis 2011) ; SCI 10-12 rue Lecerf (depuis 2011) ; SCI Lucie (depuis 09/2016)
- **Membre du Comité Consultatif** : Banque de France Nice (depuis 06/2011)
- **Membre du Conseil des Affaires Economiques** : Diocèse de Nice (depuis 06/2015)

Laurence FRECHE

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (depuis le 25/11/2016)
- **Directrice Générale** : SAS Frèche (depuis 2015)
- **Cogérante** : SARL Frèche Gestion (depuis 2013)
- **Vice-Présidente** : Association Vitropole Entreprendre (depuis 01/2020)
- **Membre élue au Conseil Exécutif** : UPE 13 (depuis 12/2015)
- **Trésorière** : DLR (de 06/2014 au 01/03/2020)
- **Présidente** : Associations Vitropole et Vitropole Entreprendre (de 01/2016 au 12/2018)

Sylvie KELLER

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (depuis le

06/03/2014).

Clara LEVY-BAROUC

- **Présidente du Conseil d'Administration** : Société Générale SFH (depuis le 28/03/2018) ; Société Générale SCF (depuis le 28/03/2018) ; SFAG (jusqu'au 14/11/2019)
- **Administratrice** : Société Générale SFH (depuis le 22/05/2015) ; Société Générale SCF (depuis le 28/03/2018) ; Etoile Capital (jusqu'au 9/04/2018) ; Etoile Gestion (jusqu'au 27/02/2017) ; Antarius (jusqu'au 5/04/2018) ; Star Lease en tant qu'Administrateur représentant le Crédit du Nord (jusqu'au 13/11/2017)
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (depuis le 13/05/2016) ; SG marocaine de banque (depuis le 30/03/2017) ; Banque Courtois en tant que Membre représentant le Crédit du Nord (jusqu'au 29/09/2017)
- **Membre du Comité de Surveillance** : Société de Bourse Gilbert Dupont (jusqu'au 19/03/2018)

Valérie ROUSSELLE

- **Présidente** : Cofradic SAS (depuis le 26/06/2019) ; Terra Vini SAS (depuis le 13/01/2014) ; Château Roubine SAS en tant que représentante de Cofradic (depuis le 20/12/2017) ; Domaine Chante Bise SAS en tant que représentante de Cofradic (depuis le 01/07/2019) ; Cap Sud SAS en tant que représentante de Cofradic (depuis le 03/05/2021)
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (depuis le 13/05/2016)
- **Présidente du Conseil d'administration** : Cofradic SAS (du 20/12/2017 au 26/06/2019) ; Château Roubine (du 24/08/1998 au 20/10/2017)
- **Membre du Conseil d'administration** : Cofradic SAS (du 20/12/2017 au 26/06/2019) ; Château Roubine SAS (du 21/12/1994 au 26/06/2019)
- **Directrice Générale** : SAS Cofradic (du 15/12/2010 à 20/12/2017)
- **Gérante** : Roubine SARL (depuis 09/09/2011) ; Rofica (depuis 02/02/2018) ; Vinalie SARL (depuis 26/10/2017) ; La vie en rose SARL (depuis le 07/03/2019) ; Viro SCI (depuis le 08/10/2018) ; Adviléo SCI (depuis le 20/07/2018)
- **Co-gérante** : Les Moulins de Provence (depuis le 08/10/2018) ; La Malière SCEA (depuis le 15/01/2020) ; SCI Natsup (depuis le 05/02/2018)

Philippe SAVINEL

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (depuis le 5/12/2017) ; Aéroport de Marseille Provence SA (de 2015 au 28/05/2020)
- **Membre** : Société des courses de la Côte d'Azur (depuis le 12/05/2021)
- **Président du Conseil d'Administration** : Galibert et Varon SAS (de 2005 au 30/06/2019) ;
- **Administrateur** : Société le trot (de 2015 au 31/12/2019) ; Société hippique de Marseille (de 2015 au 22/09/2019) ; Kedge Business School (de 2017 à 2020)
- **Président Directeur Général** : Ricard SAS (de 2005 au 30/06/2019) ; Pernod SAS (de 2015 au 30/06/2019) ; Lillet frères SAS (de 2008 au 30/06/2019).

2-2 Informations complémentaires concernant les Membres du Conseil

Des membres complémentaires et expérimentés

Les membres du Conseil de Surveillance sont choisis pour leur expérience, leurs connaissances, leur compétence, leur honorabilité et leur intégrité.

La composition du Conseil de Surveillance vise à un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, dans le respect de la parité hommes/femmes et de la diversité de façon à respecter l'ensemble des conditions posées par l'EBA et la BCE dans le cadre des examens dits "Fit and proper".

Le Conseil veille également à maintenir un équilibre en termes d'âge et d'expérience professionnelle.

Une formation adaptée au profil des membres du Conseil de Surveillance

Bénéficiaire d'une formation :

- les « administrateurs » qui ne sont pas issus du milieu bancaire, lesquels ont une formation adaptée à chacun, dès leur prise de mandat ; ces formations sont assurées par la Banque.
- les Membres élus par les salariés de l'Entreprise.

Conformément au décret n°2015-606 du 3 juin 2015, le Conseil de Surveillance de la Banque leur a accordé un temps de préparation de 20* heures par conseil pour leur permettre d'exercer leur mandat. Le décret prévoyant aussi une formation adaptée durant toute la durée de leur mandat, un temps de formation de 40* heures par an a été autorisé en Conseil. La formation est de 5 jours obligatoires. Cette formation est prise en charge par le Crédit du Nord, actionnaire majoritaire de la Banque.

- En 2021, la formation a été menée par la CEGOS et le Crédit du Nord. La CEGOS a animé à distance les deux premières journées des 12 février et 9 avril 2021, puis Crédit du Nord a organisé les trois autres journées de formation : les 29 et 30 novembre 2021 dans ses locaux à Paris, puis le 3 décembre 2021 à distance via Skype Entreprise.

Outre ces formations, les administrateurs représentant les salariés peuvent bénéficier d'une formation adaptée à leur profil, dès la prise de leur mandat.

* En application de l'article 186 de la loi Pacte, la durée minimale de la formation des membres du Conseil représentant les salariés est passée de 20 heures à 40 heures

Age moyen du Conseil

Y compris les membres représentant les salariés, l'âge moyen des membres du Conseil au 31 décembre 2021 est de 54,9 ans (contre 57,6 ans au 31 décembre 2020).

Absence de conflit d'intérêt :

A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre la Banque et les membres du Conseil de Surveillance, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 6 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, régit les conflits d'intérêts de ses membres. Il n'existe par ailleurs aucun lien familial entre les différents membres du Conseil de Surveillance de la Banque.

Le membre du Conseil de Surveillance maintient en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action. Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

Absence de condamnation

A la connaissance du Conseil de Surveillance, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un de ses membres au cours des cinq dernières années.

Aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a été associé en outre à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, ni été incriminé voire sanctionné par

une autorité statutaire ou réglementaire.

Enfin, aucun des membres du Conseil de Surveillance de la Banque n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de surveillance ou de direction, voire d'intervenir dans la gestion et la conduite des affaires d'une entreprise ces cinq dernières années.

Administrateurs indépendants

Cinq administrateurs indépendants siègent au Conseil de la Banque :

- Monsieur Stéphan BROUSSE, membre indépendant est au Conseil de Surveillance de la SMC depuis 2015. Il a été reconduit en mai 2021,
- Madame Valérie ROUSSELLE, Présidente Directrice Générale de la société Château Roubine, nommée en mai 2016 et dont le mandat a été renouvelé en mai 2019,
- Madame Laurence FRECHE, Directrice Générale de la société Frèche, également nommée en novembre 2016 et dont le mandat a été renouvelé en mai 2019,
- Monsieur Philippe SAVINEL, ancien Président Directeur Général des sociétés Pernod, Ricard, Lillet et frères, Gallibert et Varon, nommé en mai 2017 et dont le mandat a été renouvelé en mai 2020,
- Madame Françoise FABRE, Directrice Générale de la société « Les Parfumeries Fragonard », nommée en décembre 2017 et dont le mandat a été renouvelé en mai 2021.

Ils ont été choisis selon les critères retenus par le code AFEP/MEDEF, par la Direction Générale et l'actionnaire. Ils réunissent les qualités personnelles et professionnelles recherchées pour exercer leur mandat.

Déontologie

Chaque membre du Conseil de Surveillance s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

3 - Rémunérations des mandataires sociaux

Il existe un Comité des rémunérations (COREM) composé de deux membres du Conseil de Surveillance. Il examine notamment les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, soit des membres du Directoire. Le COREM fait des recommandations au Conseil qui statue. Les rémunérations comprennent une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des rémunérations, dans le respect des dispositions réglementaires propres aux établissements de crédit.

Par ailleurs, conformément aux statuts de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent percevoir une rémunération au titre de leurs mandats. En application de la loi Pacte et pour mieux répondre aux nouvelles exigences du législateur, cette rémunération est calculée selon une nouvelle règle de distribution effective depuis 2021, suite à son adoption par le Conseil de Surveillance de la Banque du 9 décembre 2020. Une part est acquise (part virile) à hauteur de 25 % de la part allouée à chaque administrateur et une part variable à hauteur de 75 % est versée en fonction de la présence et de l'assiduité de la personne à chaque Conseil. Seuls les membres « indépendants » et les administrateurs représentant les salariés perçoivent cette rémunération. Ces derniers y ont toutefois renoncé au profit de leur syndicat.

A noter que la part des absents n'est pas redistribuée aux autres Membres mais reste acquise à la Banque.

Depuis son vote en Assemblée Générale, le 12 mai 2017, l'enveloppe allouée est de 72 K€ bruts

Ces rémunérations sont versées selon la règle portée ci-dessus.

Tableau des rémunérations versées en 2021 :

MEMBRES DU CONSEIL	MONTANT BRUT	MONTANT NET VERSE
Jean-Pierre BON	1 200,00	840,00
Stephan BROUSSE	6 000,00	4 200,00
Julien CAMP*	4 200,00	3 477,60
Françoise FABRE	5 100,00	3 570,00
Laurence FRECHE	5 100,00	3 570,00
Sylvie KELLER *	6 000,00	4 968,00
Valérie ROUSSELLE	5 100,00	3 570,00
Philippe SAVINEL	6 000,00	4 200,00

4 - Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires et les Commissaires aux Comptes reçoivent une convocation.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Banque aura lieu le **10 mai 2022 à Marseille**.

Le projet des résolutions de l'Assemblée Générale figure dans le Rapport annuel au chapitre « Projet de résolutions Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2022 ».

5 - Conventions intervenues entre un mandataire/actionnaire et la Société

Aucune nouvelle convention n'est intervenue entre un mandataire/actionnaire et la Banque. Seules des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été recensées.

6 - Délégation d'augmentation de capital en cours : sans objet

7 - Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

sans objet

8 - Observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé

Ayant ainsi opéré les vérifications nécessaires, le Conseil de Surveillance informe les actionnaires qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur le rapport de gestion et les comptes annuels.

Le Conseil de Surveillance approuve la politique conduite par le Directoire conformément à la stratégie définie.

Le Conseil adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit pour leur travail et leur mobilisation dans un environnement exigeant.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes et des rapports

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2021, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2021 et le compte de résultat de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 82 554 672,32 €.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate :

Bénéfice de l'exercice 2021 82 554 672,32 €

L'Assemblée Générale propose de ne verser aucun dividende et d'affecter la totalité du résultat au report à nouveau.

Report à nouveau 2020 * 223 297 221,84 €

Majoré du bénéfice, cela forme un total distribuable de..... 305 851 894,16 €

* Dans le cadre de l'application de la norme IAS 19 « Avantage du personnel » sur la période de service des indemnités de fin de carrière, l'ajustement 2020 a été enregistré en « report à nouveau ». Ainsi le report à nouveau 2020 est porté à 223 297 221,84 € au lieu de 223 232 736,96 €.

Le report à nouveau final est de 305 851 894,16 €.

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2020 : aucun dividende versé,
- exercice 2019 : aucun dividende versé,
- exercice 2018 : 10,74 € par action.

TROISIEME RESOLUTION : Conventions réglementée visées à l'article L.225-86 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre à approbation.

QUATRIEME RESOLUTION : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2021 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 2 526 123 € des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2021 aux personnes visées par ledit article.

CINQUIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de **Monsieur Yann de la BARRE de NANTEUIL** en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de **Madame Françoise MERCADAL-DELASALLES** démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

SIXIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de **Monsieur Jean-Louis KLEIN**, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

SEPTIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de **Madame Laurence FRECHE**, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de **Madame Valérie ROUSSELLE**, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

NEUVIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.

Les comptes au 31/12/2021

Comptes arrêtés par le Directoire

Les comptes sociaux

Bilan individuel au 31 décembre

Bilan individuel au 31 décembre

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2.3	49 372,1	46 364,4
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0,0	0,0
Créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	2.3	5 631 150,0	6 095 690,2
Opérations avec la clientèle	2.3	8 937 932,8	8 889 635,7
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	3 172,6	6 429,1
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	0,0	0,0
Participations et autres titres détenus à long terme	2.1	48 996,8	46 844,8
Parts dans les entreprises liées	2.1	1 204,0	7 417,7
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	7.1	2 411,9	2 688,1
Immobilisations corporelles	7.1	43 474,8	46 086,8
Autres actifs	3.2	26 104,0	16 414,4
Comptes de régularisation	3.2	93 964,2	95 087,6
TOTAL		14 837 783,0	15 252 658,8

(1) Les montants au 31 décembre 2020 et 2021 tiennent compte de l'application rétrospective, à compter de l'exercice 2020, du règlement ANC N° 2020-10 relatif à la présentation de l'épargne réglementée centralisée (cf Note 1.3).

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés	2.3	675 624,7	527 975,5
Engagements de garantie donnés	2.3	688 158,4	669 462,8
Engagements donnés sur titres		315,6	315,6
Opérations en devises		136 212,5	110 997,8
Engagements sur instruments financiers à terme	2.2	8 046 843,3	7 826 950,2

Les comptes sociaux

Bilan individuel au 31 décembre

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales, comptes courants postaux		0,0	-
Dettes envers les établissements de crédit	2.4	4 138 872,1	5 321 963,8
Opérations avec la clientèle ⁽¹⁾	2.4	9 962 333,1	9 257 857,1
Dettes représentées par un titre	2.4	0,0	0,0
Autres passifs	3.2	20 030,6	17 008,2
Comptes de régularisation	3.2	93 271,5	99 317,9
Provisions	2.8	99 115,8	114 971,2
Dettes subordonnées	6.2	0,0	0,0
Capitaux propres	6.1	524 159,9	441 540,8
Capital souscrit		24 471,9	24 471,9
Primes d'émission		114 990,6	114 990,6
Réserves		78 845,5	78 845,5
Provisions réglementées		0,0	0,0
Report à nouveau		223 297,2	181 531,2
Résultat de l'exercice		82 554,7	41 701,5
TOTAL		14 837 783,0	15 252 658,8

(1) Les montants au 31 décembre 2020 et 2021 tiennent compte de l'application rétrospective, à compter de l'exercice 2020, du règlement ANC N° 2020-10 relatif à la présentation de l'épargne réglementée centralisée (cf Note 1.3).

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	2.4	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	2.4	3 940 090,7	3 699 738,9
Engagements reçus sur titres		315,6	315,6
Opérations en devises		136 105,8	110 892,0

Les comptes sociaux

Compte de résultat

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<i>Intérêts et produits assimilés</i>		144 494,3	155 254,0
<i>Intérêts et charges assimilés</i>		-5 983,4	-20 314,9
Net des intérêts et produits assimilés	2.5	138 510,9	134 939,2
Revenus des titres à revenu variable	2.6	817,9	306,1
<i>Commissions (produits)</i>		181 194,2	177 481,9
<i>Commissions (charges)</i>		-21 004,4	-21 527,7
Net des commissions	3.1	160 189,8	155 954,2
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2.7	38 999,7	38 691,1
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	2.7	0,0	0,0
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		4 172,7	2 297,2
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		-3 366,8	-3 480,4
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		805,9	-1 183,2
PRODUIT NET BANCAIRE		339 324,2	328 707,3
Frais de personnel	4.1	-99 727,8	-100 689,5
Autres frais administratifs	4.3	-118 581,8	-115 236,0
Dotations aux amortissements		-9 378,1	-9 776,4
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		-227 687,7	-225 701,9
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		111 636,5	103 005,4
Coût du risque	2.8	5 915,8	-34 275,8
RESULTAT D'EXPLOITATION		117 552,3	68 729,6
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.9 / 7.1	196,2	-77,2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		117 748,5	68 652,4
Résultat exceptionnel	1.3 / 7.3	0,0	-365,6
Impôt sur les bénéfices	5	-35 193,8	-26 585,3
Dotations nettes aux provisions réglementées		0,0	0,0
RESULTAT NET		82 554,7	41 701,5

Annexe aux comptes individuels

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance le 18 mars 2022.

NOTE 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes

Les comptes individuels de la Société Marseillaise de Crédit ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014- 07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2021 à l'exception de la nouvelle méthode de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires avec réévaluation et effet rétroactif dans les capitaux propres (cf. notes 4.2 et 6.1).

Présentation

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour tenir compte du risque de liquidité, des frais de gestion futurs et le cas échéant, d'un risque de contrepartie.

De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de la Société Marseillaise de Crédit, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes tiennent compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée par la pandémie de Covid-19. Les effets de cette crise sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans la 3ème partie de la présente note.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. Notes 2.2.1 et 2.2.2) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Note 2.8), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges (cf. Notes 2.8.2 et 4.2.1).
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. Notes 5, 3.2.1 et 3.2.2)

1.3 Risques climatiques

Le changement climatique s'accélère et des changements urgents et sans précédent sont plus que jamais nécessaires. Comme l'illustre le 6ème rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le monde a besoin d'une action urgente, globale et coordonnée pour contenir le réchauffement climatique désormais inévitable.

Le groupe Crédit du Nord est engagé depuis de nombreuses années dans la lutte contre le changement climatique et reste déterminé à soutenir une transition en profondeur vers une économie décarbonée et plus résiliente.

Les facteurs de risques environnementaux sont susceptibles de déclencher ou d'aggraver les risques auxquels le groupe Crédit du Nord est confronté. Le groupe Crédit du Nord considère ainsi que les risques liés au changement climatique ne constituent pas une nouvelle catégorie de risque mais plutôt un facteur aggravant des catégories déjà couvertes par le dispositif de gestion des risques.

L'intégration des risques liés au changement climatique s'appuie sur la gouvernance et les processus existants et suit une approche classique (identification, quantification, définition de l'appétit pour le risque, contrôle et mitigation).

Parmi les risques climatiques, le groupe Crédit du Nord distingue le risque de transition et le risque physique conformément à la terminologie des risques proposés par la TCFD (Task force on Climate-related Financial Disclosures). L'impact du risque de transition sur le risque de crédit des entreprises clientes du groupe Crédit du Nord a été identifié comme le principal risque climatique. Pour mesurer cet impact, des indicateurs visant à renforcer l'analyse crédit sur les contreparties les plus exposées au sein des secteurs identifiés comme particulièrement vulnérables sont progressivement mis en place.

Le groupe Crédit du Nord poursuit les travaux pour intégrer progressivement les risques climatiques dans la préparation de ses comptes annuels.

1.4 Covid-19

Deux ans après le déclenchement de la pandémie de Covid-19, l'année 2021 a été marquée par un redémarrage rapide dans plusieurs grandes économies, en particulier grâce au déploiement des vaccins. Cependant, cette dynamique est altérée par des frictions persistantes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et les marchés du travail, et par l'allongement des délais de livraison dans le secteur manufacturier et la réduction de la capacité d'offre dans le secteur des services qui entraînent une hausse des coûts. Des incertitudes subsistent quant à l'évolution de la crise sanitaire (apparition du variant Omicron et lenteur du déploiement des vaccinations dans certains pays).

Dans ce contexte, l'approche multi-scénario retenue en 2020 a été reconduite pour la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2021. Le groupe Crédit du Nord présente ainsi un scénario central et un scénario alternatif de crise prolongée.

Pour appliquer les principes d'évaluation des pertes de crédit attendues, le groupe Crédit du Nord a maintenu le recours à des ajustements méthodologiques pour prendre en compte les mesures de soutien décidées depuis 2020 par les autorités publiques ainsi que la spécificité de la période actuelle.

Ces différents éléments consécutifs à la crise Covid-19 sont développés ci-après pour apporter un éclairage sur les conséquences financières de la crise et leur prise en compte dans l'élaboration des états financiers annuels.

Scénarios macro-économiques et pondérations

Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit du Nord a utilisé les quatre scénarios macro-économiques suivants :

- un scénario central (SG Central), pondéré à 50%, qui n'envisage pas de nouvelles fermetures généralisées et suppose que les mesures de distanciation sociale restantes, telles que le port du masque, permettent à la plupart des secteurs de fonctionner de manière quasi normale ;
- un scénario de crise sanitaire prolongée (SG Extended) pondéré à 10%, qui prévoit un nouveau choc sanitaire à partir de la fin de 2021, qui reproduit le schéma de confinement et de durcissement des mesures de distanciation sociale observé à la fin de 2020 et au printemps 2021 ;
- enfin, ces deux scénarios sont complétés par un scénario favorable (SG Favorable) pondéré à 10% et un scénario stressé (SG Stress) pondéré à 30%.

Le scénario favorable envisage une croissance plus forte du PIB par rapport au scénario central due à des gains de productivité inattendus conduisant à un PIB potentiel plus élevé. Le scénario de stress générique correspond à une situation de crise conduisant à une déviation négative du PIB par rapport au scénario central. Ce scénario peut être généré par une crise financière (crise 2008, crise de la zone euro,) ou une crise exogène (Covid) ou une combinaison de ces différentes crises.

Ces scénarios sont établis par le Département des Etudes Economiques et Sectorielles de Société Générale à partir des informations publiées par les instituts de statistiques. Les prévisions des institutions (FMI, Banque Mondiale, BCE, OCDE ...) et du consensus des économistes de la place servent de référence pour s'assurer que les scénarios ainsi construits sont cohérents.

Mesures de soutien Covid-19

Les moratoires accordés dans le cadre de la crise sanitaire via des dispositifs de masse sont désormais expirés avec une reprise des remboursements sans incidents pour la plupart des clients.

Prêts avec soutien de l'Etat

En complément des moratoires, le groupe Crédit du Nord a contribué à la mise en œuvre des mesures de soutien décidées par les autorités par l'étude et l'attribution de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et de Prêts Participatifs Relance (PPR).

Ainsi, le groupe Crédit du Nord proposera en France jusqu'au 30 juin 2022 à ses clients touchés par la crise (clientèles de professionnels et entreprises) l'attribution de PGE dans le cadre des dispositions de la loi de finance rectificative pour 2020 et des conditions fixées par l'arrêté du 23 mars 2020.

Il s'agit de financements consentis à prix coûtant et garantis par l'Etat à hauteur d'une quote-part du montant emprunté compris entre 70% et 90% en fonction de la taille de l'entreprise emprunteuse (avec un délai de carence de deux mois après le décaissement à l'issue duquel la garantie entre en force). D'un montant maximal correspondant dans le cas général à trois mois de chiffre d'affaires hors taxes, ces prêts sont assortis d'une franchise de remboursement d'une année.

1.5 Mise à jour de la recommandation n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises

L'Autorité des Normes Comptables a modifié le 5 novembre 2021 la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

Cette modification a introduit un choix de méthodes pour la répartition et la reconnaissance en résultat des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Le changement résultant de ce choix de méthodes constitue un changement de méthode comptable.

La Société Marseillaise de Crédit ayant fait le choix de retenir cette nouvelle méthode, son application a conduit à réévaluer les engagements dont les caractéristiques étaient similaires à celles visées par la mise à jour de la recommandation (régimes d'indemnités de fin de carrière). L'effet rétroactif de ce changement de méthode a été enregistré dans les capitaux propres au 1er janvier 2021 pour un montant net de 64,4 milliers euros.

Ce changement de méthode comptable affecte les notes 4.2 et 6.1.

1.6 Projet de rapprochement de la Banque de détail avec CREDIT DU NORD

Société Générale a annoncé le 7 décembre 2020 un projet de rapprochement des deux réseaux bancaires Crédit du Nord et Société Générale pour constituer un nouvel ensemble (projet VISION 2025).

Au quatrième trimestre 2021, Société Générale a présenté à ses partenaires sociaux le projet d'organisation de sa nouvelle Banque de Détail en France qui résultera de la fusion juridique de Crédit du Nord et de Société Générale.

Le résultat de l'exercice 2021 inclut 5 296 milliers d'euros de charges relatives à ce projet. Ces charges représentent principalement les coûts de restructuration déjà engagés sur l'exercice ainsi que la reconnaissance progressive du coût des mesures de départs volontaires dont le traitement comptable a été assimilé à celui des avantages postérieurs à l'emploi.

NOTE 2 Instruments financiers

2.1 Portefeuilles titres

PRINCIPES COMPTABLES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes. Les règles de dépréciation afférentes sont décrites dans la Note 2.8.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société Marseillaise de Crédit a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société Marseillaise de Crédit à l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de transaction ou titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

La Société Marseillaise de Crédit doit donc disposer notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Ces derniers ne doivent être soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement incluent également les titres de transaction et de placement que la Société Marseillaise de Crédit a décidé de reclasser dans les conditions particulières décrites ci-dessus (situation exceptionnelle de marché ou titres qui ne sont plus négociables sur un marché actif).

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.1.1 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31/12/2021				31/12/2020			
	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de placement ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	15 862,9	15 862,9	-	-	15 862,9	15 862,9
Dépréciations	-	-	-12 690,3	-12 690,3	-	-	-9 433,9	-9 433,9
Montant net	-	-	3 172,6	3 172,6	-	-	6 429,1	6 429,1
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ⁽²⁾	-	0,0	3 172,6	3 172,6	-	0,0	6 429,1	6 429,1

⁽¹⁾ Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France 0,0 0,0

⁽²⁾ Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics (net de provisions et hors créances rattachées) 0,0 0,0

Informations complémentaires sur les services

Portefeuille de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes ⁽¹⁾	-	-
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	-	-
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Montant des primes et décôtes afférentes aux titres de placement à revenu fixe (hors titres douteux)	-	-
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

⁽¹⁾ Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Portefeuille d'investissement

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

2.1.2 Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

PRINCIPES COMPTABLES

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité à la Société Marseillaise de Crédit, et notamment ceux répondant aux critères suivants:

- titres de sociétés intégrées globalement ou émis par des sociétés mises en équivalence ;
- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Société Marseillaise de Crédit, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle à la Société Marseillaise de Crédit.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la Société Marseillaise de Crédit, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les « Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme » sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	49 036,3	46 855,4
Cotés	-	-
Non cotés	49 036,3	46 855,4
TOTAL BRUT	49 036,3	46 855,4
Dépréciations	-39,5	-10,6
TOTAL NET	48 996,8	46 844,8

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	14 893,3	21 182,1
Cotés	-	-
Non cotés	14 893,3	21 182,1
TOTAL BRUT	14 893,3	21 182,1
Dépréciations	-13 689,3	-13 764,4
TOTAL NET	1 204,0	7 417,7

2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

PRINCIPES COMPTABLES

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les pertes et gains relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, identifiés comme tels dès l'origine et permettant de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'intérêt affectant l'élément ou l'ensemble homogène d'éléments couverts, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en intérêts et produits assimilés ou Intérêts et charges assimilées. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat conformément aux règles comptables applicables. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.2.1 Engagements sur instruments financiers

(en milliers d'euros)	Transaction	Spéculation	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Catégories de contrat selon le règlement CRB 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	69 954,1	7 691 000,0	-	7 760 954,1	7 453 839,6
Autres	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
Options de taux d'intérêts	-	190 547,5	40 000,0	-	230 547,5	286 138,6
Options de change	-	-	-	110 683,4	110 683,4	86 972,0
Autres options	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	260 501,6	7 731 000,0	110 683,4	8 102 184,9	7 826 950,2

2.2.2 Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Opérations fermes		
Opérations sur marchés organisés		
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-
Contrats à terme de change	-	-
Autres contrats à terme	-	-
Opérations de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêts	7 899 450,1	7 685 722,6
Autres	-	-
Opérations conditionnelles		
Options de taux d'intérêts	230 550,6	286 141,4
Options de change	110 683,4	86 972,0
Autres options	-	-
TOTAL	8 240 684,1	8 058 836,0

2.3 Prêts et créances

PRINCIPES COMPTABLES

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ». Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts. Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions. Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Société Marseillaise de Crédit de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux.

En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables (cf. note 2.8).

Restructurations de prêts et créances

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans les catégories Créances sur les établissements de crédit et la clientèle est une modification contractuelle du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptées par la Société Marseillaise de Crédit en raison des difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Les actifs financiers ainsi restructurés sont classés en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut.

Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que la Société Marseillaise de Crédit a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements.

En date de restructuration, la valeur comptable de l'actif financier restructuré est réduite pour être ramenée au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs de trésorerie estimés recouvrables. Cette perte est enregistrée en Coût du risque dans le compte de résultat. Les prêts et créances ayant fait l'objet de renégociations commerciales telles que décrites ci-après sont exclus des encours restructurés.

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date. Ces nouveaux prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif découlant des nouvelles conditions contractuelles et intégrant les commissions de renégociation facturées au client.

2.3.1 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Caisse	41 804,6	35 525,0
Banques centrales	7 567,5	10 839,4
Comptes courants postaux	0,0	0,0
TOTAL	49 372,1	46 364,4

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.3.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes et prêts à vue		
Comptes ordinaires	3 159 827,9	3 518 081,3
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
Comptes et prêts à terme		
Prêts et comptes à terme ⁽⁴⁾	2 464 012,1	2 563 565,2
Prêts subordonnés et participatifs	3 990,0	10 436,0
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachées	3 320,0	3 607,7
TOTAL BRUT ^{(1) (2) (3)}	5 631 150,0	6 095 690,2
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	5 631 150,0	6 095 690,2
⁽¹⁾ Dont créances douteuses	-	-
⁽²⁾ Dont créances douteuses compromises	-	-
⁽³⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	5 624 075,6	6 082 121,0

⁽⁴⁾ En application du règlement N°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement 2014-07, la créance de centralisation de l'épargne réglementée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est présentée en déduction des encours de dépôts d'épargne réglementée au passif (pour 518 334 k€ au 31/12/2021).

2.3.3 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Créances commerciales	29 962,8	27 311,1
Autres concours à la clientèle	8 433 178,9	8 443 700,6
Crédits de trésorerie	2 037 821,1	2 215 884,6
Crédits à l'exportation	1 115,0	1 795,5
Crédits d'équipement	1 439 622,1	1 476 111,6
Crédits à l'habitat	4 936 894,8	4 741 822,8
Autres crédits à la clientèle	17 725,9	8 086,1
Comptes ordinaires débiteurs	301 737,5	250 544,9
Créances douteuses brutes	259 776,1	310 965,2
Créances rattachées	30 007,1	17 019,8
TOTAL BRUT ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6)}	9 054 662,4	9 049 541,6
Dépréciations	-116 729,6	-159 906,0
TOTAL NET	8 937 932,8	8 889 635,7
⁽¹⁾ Dont créances saines (hors créances rattachées)	8 764 879,2	8 721 556,6
- Sociétés et entrepreneurs individuels	4 211 829,6	4 370 723,4
- Particuliers	4 525 253,9	4 314 654,6
- Clientèle financière	338,0	400,0
- Autres	27 457,7	35 778,6
⁽²⁾ Dont créances douteuses (hors créances rattachées)	88 037,6	87 000,2
- Sociétés et entrepreneurs individuels	68 399,8	59 892,9
- Particuliers	19 539,5	26 960,1
- Clientèle financière	-	-
- Autres	98,2	147,2
⁽³⁾ Dont créances douteuses compromises	171 738,5	223 965,0
- Sociétés et entrepreneurs individuels	138 004,0	183 151,7
- Particuliers	33 627,8	40 617,6
- Clientèle financière	-	-
- Autres	106,8	195,8
⁽⁴⁾ Dont créances remises en garantie de passif	5 018 004,4	4 840 647,7
⁽⁵⁾ Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	3 171 564,7	2 950 102,3
⁽⁶⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	-	-

Les encours bruts de crédits restructurés s'élèvent à 68,2 millions d'euros au 31/12/2021.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.3.4 Engagements par signature donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	0,0	0,0
en faveur de la clientèle	675 624,7	527 975,5
SOUS-TOTAL ⁽¹⁾	675 624,7	527 975,5
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit	9 987,0	11 124,6
d'ordre de la clientèle	678 171,4	658 338,2
SOUS-TOTAL ⁽²⁾	688 158,4	669 462,8
TOTAL	1 363 783,1	1 197 438,3
⁽¹⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0
⁽²⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	449 134,5	429 476,3

2.4 Dettes

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.4.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	101 061,9	311 851,9
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	101 061,9	311 851,9
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	4 037 764,1	5 011 537,8
Dettes rattachées	46,1	-1 425,9
SOUS-TOTAL	4 037 810,2	5 010 111,9
TOTAL ⁽¹⁾	4 138 872,1	5 321 963,8
⁽¹⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	4 125 411,3	5 303 884,4

2.4.2 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue ⁽³⁾	1 503 035,4	1 422 573,1
A terme	441 165,6	418 860,6
SOUS-TOTAL	1 944 201,0	1 841 433,7
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	4 520 161,3	4 262 166,5
Particuliers	2 505 721,3	2 300 727,3
Clientèle financière	0,0	174,0
Autres	321 079,3	269 704,7
SOUS-TOTAL	7 346 962,0	6 832 772,6
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	662 150,6	559 173,5
Particuliers ⁽¹⁾	4 506,9	5 127,2
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	4 182,6	16 411,7
SOUS-TOTAL	670 840,1	580 712,4
Dettes rattachées	330,1	2 938,4
TOTAL	9 962 333,1	9 257 857,1
Titres donnés en pension à la clientèle	0,0	0,0
TOTAL ⁽²⁾	9 962 333,1	9 257 857,1
⁽¹⁾ Dont dépôts de garantie	1 042,3	1 005,1
⁽²⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.4.3 Dettes représentées par un titre

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire

ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés.

La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	0,0	0,0
Emprunts obligataires	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0
<i>Solde débiteur non amorti des primes d'émission de ces dettes représentées par un titre</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>

2.4.4 Engagements par signature reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	3 940 090,7	3 699 738,9
TOTAL	3 940 090,7	3 699 738,9
⁽¹⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0
⁽²⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	115,0	115,0

2.5 Produits et charges d'intérêts

PRINCIPES COMPTABLES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilées pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts négatifs sont répartis en déduction des comptes de produits et charges d'intérêts correspondant à ces instruments.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	7 454,4	7 468,1	14 922,5	8 708,5	-4 149,5	4 559,0
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	7 408,5	7 468,1	14 876,6	8 603,9	-4 149,5	4 454,4
Titres et valeurs reçus en pension	45,9	0,0	45,9	104,6	0,0	104,6
Opérations avec la clientèle	133 589,2	-13 451,5	120 137,6	144 260,5	-16 165,3	128 095,1
Créances commerciales	743,4	0,0	743,4	892,5	0,0	892,5
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	122 143,2	0,0	122 143,2	130 237,9	0,0	130 237,9
Comptes ordinaires débiteurs	10 702,6	0,0	10 702,6	13 130,0	0,0	13 130,0
Comptes d'épargne à régime spécial	0,0	-11 771,5	-11 771,5	0,0	-13 741,7	-13 741,7
Autres dettes envers la clientèle	0,0	-1 680,0	-1 680,0	0,0	-2 423,7	-2 423,7
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	576,9	0,0	576,9	0,0	0,0	0,0
Autres produits d'intérêts et charges assimilées	2 873,8	0,0	2 873,8	2 285,1	0,0	2 285,1
TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTÉRÊTS	144 494,3	-5 983,4	138 510,9	155 254,0	-20 314,9	134 939,2

⁽¹⁾ Le détail des autres concours à la clientèle se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Crédits de trésorerie	21 641,9	21 730,7
Crédits à l'exportation	39,3	47,0
Crédits d'équipement	26 125,8	27 418,0
Crédits à l'habitat	70 603,0	76 774,5
Autres crédits à la clientèle	3 733,2	4 267,7
TOTAL	122 143,2	130 237,9

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.6 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	0,0	0,0
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme ⁽¹⁾	817,9	306,1
TOTAL	817,9	306,1
⁽¹⁾ Dont revenus des parts dans les entreprises liées	0,0	0,0

2.7 Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net sur portefeuille de négociation		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0,0	0,0
Résultat sur instruments financiers à terme	36 875,8	36 257,3
Résultat net des opérations de change	2 124,0	2 433,8
SOUS-TOTAL	38 999,7	38 691,1
Résultat net sur titres de placement		
Plus-values de cession	0,0	0,0
Moins-values de cession	0,0	0,0
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0
Reprises de dépréciations	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
TOTAL NET	38 999,7	38 691,1

2.8 Dépréciations et provisions pour risque de crédit

CRISE COVID-19

Au 31 décembre 2021, pour tenir compte des incertitudes liées à la crise sanitaire qui demeure, le Groupe Crédit du Nord a mis à jour les ajustements modèle, et post-modèle dans la continuité de 2020.

Pour rappel, en 2020, en réponse à la crise Covid-19, les modèles et les paramètres utilisés pour estimer les dépréciations et provisions pour risque de crédit avaient été révisés sur la base de nouveaux scénarios économiques. Des ajustements sectoriels et d'autres ajustements avaient été mis à jour et étaient venus compléter l'application de ces modèles. Un nouveau critère de passage en encours dégradés avait également été mis en place.

Ces ajustements sont pris en compte dans l'estimation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, à l'exception du critère additionnel de transfert en encours dégradés qui porte sur le classement des encours.

Mise à jour des modèles et paramètres d'estimation des dépréciations et provisions pour risque de crédit

Les modèles d'estimation dépréciations et provisions pour risque de crédit ne permettaient pas en l'état de refléter avec exactitude, dans la détermination des taux de défaut futur, les incertitudes économiques liées à la crise actuelle.

En conséquence, le Groupe Crédit du Nord a procédé à certains ajustements dans ses modèles pour traduire au mieux l'impact des scénarios économiques sur les dépréciations et provisions pour risque de crédit :

- Ajustement des PIB : afin de prendre en compte la croissance des défauts attendue sur 2021 et 2022, le Groupe Crédit du Nord a révisé ses modèles en retenant pour chaque trimestre des années 2021 à 2022 la moyenne des variations du PIB des 8 derniers trimestres par rapport à une base 100 en 2019. Cet ajustement n'est pas effectué pour les années 2023 à 2025 ;

- Ajustement du taux de marge des entreprises françaises : pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2021, un add-on sur le taux de marge des entreprises françaises avait été intégré, qui a été supprimé en 2021 en raison de la prise en compte de l'effet des mesures de soutien dans les prévisions de taux de marge faites par l'INSEE.

Ajustements mis en place en complément de l'application des modèles

Pour mieux refléter la dégradation du risque de crédit sur certains portefeuilles ou secteurs d'activités, le Groupe Crédit du Nord a mis à jour les ajustements existants en complément de l'application des modèles tels que les ajustements sectoriels et les ajustements lors de l'utilisation de modèles simplifiés.

Lors de la révision des ajustements sectoriels et lorsque cela est compatible avec l'horizon de provisionnement, l'éventuel impact des risques climatiques dans la détermination des dépréciations et provisions pour risque de crédit a été intégré.

Critère additionnel de transfert en encours dégradés

Enfin, le Groupe Crédit du Nord a mené une analyse supplémentaire à dire d'expert au niveau de portefeuilles d'encours pour lesquels l'augmentation du risque de crédit a été jugée significative depuis leur octroi. Cette étude a conduit à réaliser des transferts complémentaires vers les encours dégradés pour l'ensemble des encours de secteurs considérés par le Groupe Crédit du Nord comment étant particulièrement touchés par la crise et octroyés avant crise.

2.8.1. Dépréciations

Principes comptables

Dépréciations pour risque de crédit

Le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés.

Les effets des garanties financières visant à indemniser les pertes subies sur un portefeuille de prêts donné sont enregistrés au sein des dépréciations d'actifs.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties, sont présentées dans la rubrique Coût du risque, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Dépréciations de titres

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable

A la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans les rubriques Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés du compte de résultat.

Titres d'investissement

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

A la clôture de l'exercice, les titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dépréciations d'actifs		
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	116 729,6	159 906,0
SOUS-TOTAL ⁽¹⁾	116 729,6	159 906,0
Dépréciation de titres	26 419,1	23 208,8
STOCK GLOBAL DE DEPRECIATIONS	143 148,7	183 114,8

⁽¹⁾ La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2020	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2021
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Dépréciations sur créances douteuses								
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	8 290,0	6 712,4	-	-5 673,6	633,3	-	-	9 962,1
Dépréciations sur créances douteuses compromises								
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	151 616,0	15 455,0	-633,3	-59 670,2	-	-	-	106 767,5
TOTAL	159 906,0	22 167,4	-633,3	-65 343,8	633,3	0,0	0,0	116 729,6

2.8.2 Provisions pour risque de crédit

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Provisions		
Provisions sur engagements hors-bilan	13 764,2	12 860,3
Provisions collectives pour risque de crédit	48 557,9	63 232,0
Provisions pour risques et charges	5 918,4	6 511,7
STOCK DE PROVISIONS ⁽¹⁾	68 240,5	82 604,0

Principes comptables

Au passif du bilan, le poste « Provisions » regroupe les provisions sur instruments financiers, les provisions sur les comptes et plans d'épargne logement, les provisions pour litiges et les provisions sur avantages du personnel.

Les autres provisions pour risques et charges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque Courtois estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

⁽¹⁾ La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2020	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2021
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur engagements hors-bilan	12 860,3	5 678,0	-	-4 774,1	-	-	-	13 764,2
Provisions collectives pour risque de crédit	63 232,0	27 719,5	-	-42 393,6	-	-	-	48 557,9
Provisions pour litiges avec la clientèle	861,1	-	140,1	-	-	-	-	1 001,3
Provisions sur instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	5 650,6	-	-	-83,4	-650,0	-	-	4 917,2
TOTAL	82 604,0	33 397,5	140,1	-47 251,1	-650,0	-	-	68 240,5

2.8.3 Engagements sur les contrats d'épargne logements

Principes comptables

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Société Marseillaise de Crédit des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Société Marseillaise de Crédit font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt.

Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours de dépôts au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	14 396,3	16 110,5
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	206 148,0	222 021,6
Ancienneté de plus de 10 ans	107 536,0	98 229,6
SOUS-TOTAL	328 080,3	336 361,7
Comptes d'épargne-logement (CEL)	21 171,4	21 425,5
TOTAL	349 251,7	357 787,2

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Ancienneté de moins de 4 ans	4,2	0,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	61,6	118,2
Ancienneté de plus de 10 ans	29,9	45,1
TOTAL	95,6	163,3

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	0,0	0,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	232,9	390,8
Ancienneté de plus de 10 ans	4 064,8	4 551,7
SOUS-TOTAL	4 297,7	4 942,4
Comptes d'épargne-logement (CEL)	102,9	93,3
Prêts tirés	10,0	10,0
TOTAL	4 410,5	5 045,8

⁽¹⁾ Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 2.8.2).

2.8.4 Coût du risque

PRINCIPES COMPTABLES

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Risque de contrepartie		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-58 821,4	-85 911,9
Pertes non couvertes	-6 664,7	-3 264,0
Pertes couvertes	-41 703,9	-68 114,7
Reprises de dépréciations et de provisions (y compris utilisations)	112 595,0	122 069,4
Récupérations sur créances amorties	510,8	945,3
TOTAL	5 915,8	-34 275,8

2.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique Gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	46,2	-77,2
<i>Plus-values de cession</i>	-	-
<i>Moins-values de cession</i>	-	-
<i>Dotations aux dépréciations</i>	-35,1	-84,1
<i>Reprises de dépréciations</i>	81,3	6,9
Plus et moins-values sur immobilisation	150,0	-
TOTAL	196,2	-77,2

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

NOTE 3 Autres activités

3.1 Produits nets des commissions sur prestations de services

PRINCIPES COMPTABLES

La Société Marseillaise de Crédit enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement,

les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	1 579,5	-	1 579,5	1 545,9	-	1 545,9
Opérations avec la clientèle	55 456,8	-3,7	55 453,1	55 271,0	-17,1	55 253,9
Opérations sur titres	18 089,1	-19,9	18 069,1	19 514,1	-19,0	19 495,1
Opérations de change	268,0	-	268,0	242,4	-	242,4
Engagements de financement et de garantie	5 969,8	-2 056,2	3 913,6	7 511,9	-1 929,8	5 582,1
Prestations de services et autres	99 831,1	-18 924,6	80 906,5	93 396,7	-19 561,9	73 834,8
TOTAL NET	181 194,2	-21 004,4	160 189,8	177 481,9	-21 527,7	155 954,2

3.2 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation

3.2.1 Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs		
Débiteurs divers	25 532,5	15 827,0
Primes sur instruments conditionnels achetés	506,0	509,5
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	0,0	-
Autres emplois divers	65,5	77,9
SOUS-TOTAL	26 104,0	16 414,4
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	16 902,1	14 524,0
Produits à recevoir	49 770,8	48 420,7
Autres comptes de régularisation	27 291,3	32 142,8
SOUS-TOTAL	93 964,2	95 087,6
TOTAL ⁽¹⁾	120 068,2	111 502,0

⁽¹⁾ Aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

3.2.2 Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs		
Créditeurs divers	19 426,8	16 623,0
Primes sur instruments dérivés vendus	603,8	384,9
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	-	0,3
Autres opérations sur titres	-	-
SOUS-TOTAL	20 030,6	17 008,2
Comptes de régularisation		
Charges à payer	76 410,4	80 590,5
Impôts différés	-	-
Produits constatés d'avance	8 360,5	8 903,0
Autres comptes de régularisation	8 500,6	9 824,3
SOUS-TOTAL	93 271,5	99 317,9
TOTAL ⁽¹⁾	113 302,1	116 326,0

⁽¹⁾ Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.

NOTE 4 Charges et avantages du personnel

4.1 Frais de personnel et rémunération des dirigeants

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en Frais de personnel lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 4.2.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations du personnel	-57 330,3	-58 047,1
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-14 363,8	-13 337,2
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-10 041,7	-9 531,6
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	3 741,4	-1 135,3
Autres charges sociales et fiscales	-10 000,5	-8 739,6
Participation, intéressement et abondements	-11 732,8	-9 898,7
<i>Dont intéressement</i>	-3 769,4	-2 942,7
<i>Dont participation</i>	-4 464,9	-5 150,0
Transfert de charges	0,0	0,0
TOTAL	-99 727,8	-100 689,5

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 1566,4 milliers d'euros en 2021.

	2021	2020
Effectif inscrit au 31 décembre	1 302,0	1 343,0
Effectif moyen du personnel en activité	1 251,0	1 228,0
- Effectif Cadres	840,0	827,0
- Effectif Techniciens	411,0	401,0

4.2 Avantages du personnel

Principes comptables

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- les autres avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

Détail des provisions sur avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2020	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2021	
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre (1)	variations de taux de change		
Provisions sur avantages au personnel	29 618,70	-	3 722,91	-	- - 6 186,33	-	86,94	-	27 068,34

(1) L'application de la mise à jour de la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite s'est traduite par une reprise de provisions en contrepartie des capitaux propres au 1er janvier 2021 pour 87 milliers euros avant impôt présentée dans la colonne Autres mouvements (cf. Notes 1.5 et 6.1).

4.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Principes comptables

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Société Marseillaise de Crédit se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société Marseillaise de Crédit sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements des régimes à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Le groupe Crédit du Nord peut financer ses régimes à prestations définies en faisant appel à un fonds d'avantages à long terme ou en souscrivant un contrat d'assurance.

Les actifs de financement constitués via les fonds ou les contrats d'assurance sont qualifiés d'actifs de régime s'ils sont exclusivement destinés à régler les prestations du régime et si le financement est réalisé auprès d'une entité qui n'est pas une partie liée.

Lorsque les actifs de financement répondent à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Lorsqu'ils ne répondent pas à la définition d'actifs de régime, ils sont qualifiés d'actifs distincts et sont présentés à l'actif du bilan.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Société Marseillaise de Crédit se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Banque Société Marseillaise de Crédit regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités

de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

4.2.1.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	15 190	18 710
Rappel des actifs comptabilisés au bilan (1) et (2)	-16 660	-14 210
Solde net au bilan	-1 470	4 500
VENTILATION DU SOLDE NET AU BILAN		
A - Valeur actualisée des engagements	17 470	21 160
B - Juste valeur des actifs de régime	-2 280	-2 450
C - Juste valeur des actifs distincts	-16 660	-14 210
D - Effet du plafonnement d'actif		
A - B - C + D = Solde net	-1 470	4 500

(1) 2021 : Dont 16,66 millions d'euros d'actifs distincts présentés dans la catégorie Actifs Financiers à la Juste valeur par résultat et 0 millions d'euros au titre des excédents d'actifs inclus dans les Autres actifs.

(2) 2020 : Dont 14,21 millions d'euros d'actifs distincts présentés dans la catégorie Actifs Financiers à la Juste valeur par résultat et 0 millions d'euros au titre des excédents d'actifs inclus dans les Autres actifs.

4.2.1.2 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

Variations de la juste valeur des actifs de financement (des actifs du régime et des actifs distincts)

	Actifs de régime		Actifs distincts	
	2021	2020	2021	2020
Solde au 1er janvier	2 450	17 940	14 210	0
Charges d'intérêts liés aux actifs	4	130	56	0
Écarts actuariels liés aux actifs	271	460	3 354	0
Conversion en devises	0	0	0	0
Cotisations salariales	0	0	0	0
Cotisations patronales	0	0	0	0
Prestations servies	-448	-1 630	-992	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Transferts et autres	0	-14 450	0	14 210
Effet du plafonnement des excédents d'actifs	0	0	0	0
Solde au 31 décembre	2 277	2 450	16 628	14 210

Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

Le régime présente un taux de couverture de 13 %.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 0 millions d'euros.

Les comptes individuels

Annexe aux comptes individuels

4.2.1.3 Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'escompte	0,8%	0,3%
Taux d'inflation long terme	2,1%	1,0%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
- salariés agés de moins de 30 ans	2,9%	2,7%
- salariés agés de 30 à 50 ans	2,3%-1,3%	1,9%-1,5%
- salariés agés de plus de 50 ans	0,6%	0,7%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	18,7	19,3
Duration (en années)	10,7	10,4

Le taux d'actualisation est issu des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) : (-0,1% à 3 ans ; 0,1% à 5 ans ; 0,6% à 10 ans ; 0,9% à 15 ans). Le taux retenu pour l'évaluation est déterminé sur la base des prestations futures es

Le taux d'inflation est fonction de la durée du régime : (2,2% à 3 ans ; 2,1% à 5 ans ; 2,0% à 10 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée par régime et tient compte des hypothèses de taux de rotation.

4.2.2 Autres avantages à long terme

PRINCIPES COMPTABLES

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

	<i>(en milliers d'euros)</i>
Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à :	<u>2 500 K€</u>
Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à	190 K€

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

4.3 Autres frais administratifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes	-8 420,0	-7 162,0
Autres charges		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	-9 805,8	-9 995,7
Services extérieurs et divers	-100 971,6	-98 721,4
Charges refacturées à des tiers	615,7	643,1
Transfert de charges	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	-110 161,8	-108 074,0
TOTAL	-118 581,8	-115 236,0

Honoraires des Commissaires aux Comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS ⁽¹⁾	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	70,3	70,0	70,3	70,0	0,0	0,0
Services autres que la certification des comptes						

NOTE 5 Impôts

Principes comptables

Impôt courant

La Société Marseillaise de Crédit est intégrée depuis le 01/01/2011 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Impôt différé

La Société Marseillaise de Crédit utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux. Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition.

L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charge fiscale courante	-30 279,4	-37 294,3
Charge fiscale différée	-4 914,4	10 709,0
TOTAL	-35 193,8	-26 585,3

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net avant impôts <i>(en milliers d'euros)</i>	117 748,5	68 286,8
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3 %)	28,41%	32,02%
Différences permanentes	1368 K€ / 1,16%	1218 K€ / 1,78%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	0 K€ / 0%	0 K€ / 0%
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	0 K€ / 0%	0 K€ / 0%
Redressement fiscal	-70 K€ / -0,06%	0 K€ / 0%
Divers	444 K€ / 0,38%	3502 K€ / 5,13%
Taux effectif d'imposition	29,89%	38,93%

NOTE 6 Capitaux propres

6.1 Évolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital ⁽¹⁾	Primes d'émission et de fusion	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres	
			légal	statutaires	autres					
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019	24 471,9	114 990,6	2 447,2	-	76 398,3	-	122 222,9	59 308,4	-	399 839,2
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2019	-	-	-	-	-	-	59 308,4	-59 308,4	-	0,0
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	41 701,5	-	-	41 701,5
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020	24 471,9	114 990,6	2 447,2	-	76 398,3	-	181 531,2	41 701,5	0,0	441 540,8
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mai 2021	-	-	-	-	-	-	41 701,5	-41 701,5	-	0,0
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	82 554,7	-	-	82 554,7
Autres Mouvements (2)	-	-	-	-	-	-	64,5	-	-	64,5
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021	24 471,9	114 990,6	2 447,2	-	76 398,3	-	223 297,2	82 554,7	0,0	524 159,9

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société Marseillaise de Crédit, entièrement libéré, s'élève à 24.471.936 euros et se compose de 1.529.496 actions de 16 euros de nominal.

⁽²⁾ L'application de la mise à jour de la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite s'est traduite par une reprise de provisions en contrepartie des capitaux propres au 1^{er} janvier 2021 pour 64,5 milliers euros après impôt présentée dans la colonne Autres mouvements (cf. Notes 1.5 et 4.1).

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital de la Société Marseillaise de Crédit et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la Société Marseillaise de Crédit.

Projet d'affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 82.554.672,32 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 223.297.221,84 euros, forme un total distribuable de 305.851.894,16 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter en totalité au report à nouveau.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

6.2 Dettes subordonnées

PRINCIPES COMPTABLES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Titres subordonnés remboursables	0,0	0,0
Emprunts subordonnés	0,0	0,0
Intérêts à payer	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0

NOTE 7 Autres informations

7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables.

Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés. Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique «Dotations aux amortissements».

Pour les immeubles d'exploitation, la Société Marseillaise de Crédit a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
Agencements	Installations de sûreté et de surveillance	10 ans
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second oeuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	1,5 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

7.1.1 Détail des immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2021	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2021 ⁽¹⁾	Valeur nette 31/12/2021
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis	1 754,2	-	-	-32,7	1 721,5	-1 721,5	-
Autres	6 433,0	-	-	-1 270,3	5 162,7	-2 750,8	2 411,9
SOUS-TOTAL	8 187,2	0,0	0,0	-1 303,1	6 884,2	-4 472,3	2 411,9
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	49 678,0	977,5	-	-91,1	50 564,5	-34 092,1	16 472,4
Autres	113 964,2	5 730,1	-	-3 244,6	116 449,7	-89 709,7	26 740,0
SOUS-TOTAL	163 642,2	6 707,6	0,0	-3 335,7	167 014,2	-123 801,8	43 212,4
Immobilisations hors exploitation							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	669,4	-	-521,5	54,9	202,8	-135,5	67,2
Autres	1 271,5	-	-	-	1 271,5	-1 076,4	195,1
SOUS-TOTAL	1 940,9	0,0	-521,5	54,9	1 474,3	-1 211,9	262,3
TOTAL	173 770,4	6 707,6	-521,5	-4 583,9	175 372,6	-129 486,0	45 886,6

⁽¹⁾ Détail des amortissements et dépréciations :

(en milliers d'euros)	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. ^(*)	Total
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres		
Montant au 31 décembre 2020	-	-1 754,2	-3 744,9	-32 612,4	-85 406,8	-1 477,1	-124 995,4
Dotations aux amortissements	-	-	994,1	-1 731,9	-8 367,1	-	-9 104,9
Amortissements afférents aux éléments :	-	32,7	-1 267,3	-	4 064,2	265,2	3 094,8
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	1 267,3	-	-	-	1 267,3
Autres mouvements	-	-	-	252,2	-	-	252,2
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2021	0,0	-1 721,5	-2 750,8	-34 092,1	-89 709,7	-1 211,9	-129 486,0

^(*) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire »

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

7.1.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession

ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur immobilisation d'exploitation.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit net bancaire.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net sur titres de participations et filiales		
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Provisions sur titres	46,2	-77,2
SOUS-TOTAL	46,2	-77,2
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation		
Plus-values de cession	150,0	-
Moins-values de cession	-	-
SOUS-TOTAL	150,0	0,0
TOTAL	196,2	-77,2

7.2 Emplois, ressources ventilés selon la durée restant à courir

(en milliers d'euros)	Durées restant à courir au 31 Décembre 2021				Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	3 163 784,0	50 674,9	675 026,2	1 741 664,9	5 631 150,0
Opérations avec la clientèle	784 527,4	874 749,6	3 680 930,8	3 597 725,0	8 937 932,8
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	3 172,6	-	-	-	3 172,6
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	3 951 484,0	925 424,5	4 355 957,0	5 339 389,9	14 572 255,4
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	113 812,2	3 368,8	2 280 000,0	1 741 691,1	4 138 872,1
Opérations avec la clientèle	9 877 207,1	16 388,1	65 367,6	3 370,3	9 962 333,1
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
TOTAL	9 991 019,3	19 756,9	2 345 367,6	1 745 061,4	14 101 205,2

7.3 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels	0,0	0,0
Charges exceptionnelles ⁽¹⁾	0,0	-365,6
TOTAL	0,0	-365,6

(1) Au 31 décembre 2020, la Société Marseillaise de Crédit a constaté une charge exceptionnelle de -365,6 milliers d'euros se décomposant en :
- Une correction de 365,6 milliers d'euros liée à la modification de durées d'amortissement sur des immobilisations d'immeubles en location

7.4 Opérations en devises

PRINCIPES COMPTABLES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée.

Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Société Marseillaise de Crédit,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Marseillaise de Crédit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.5 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les impacts rétroactifs du changement de méthode comptable relatif à l'évaluation et

la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, résultant de la mise à jour le 5 novembre 2021 de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des dépréciations et des provisions sur les crédits à la clientèle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les prêts et les créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose votre société à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Votre société constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Les principes comptables d'évaluation des dépréciations individuelles d'une part, et des provisions collectives, d'autre part, sont présentés dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Le montant des provisions collectives pour risque de crédit est déterminé sur la base des encours sains non-dégradés et des encours dégradés, respectivement. Ces provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul, en particulier dans le contexte d'incertitude dû à la crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19.</p> <p>Par ailleurs, votre société a recours au jugement et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau des dépréciations individuelles des encours douteux.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à M€ 9 055 ; le</p>	<p>Nous avons, avec des spécialistes en gestion des risques et modélisation ainsi que des économistes de nos cabinets intégrés dans l'équipe d'audit, concentré nos travaux sur les encours et les portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs ainsi que sur les secteurs économiques et zones géographiques les plus fragilisés par la crise liée à la pandémie de Covid-19.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de gouvernance et de contrôle interne de votre société relatifs à l'appréciation du risque de crédit ainsi qu'à l'évaluation des pertes attendues et testé les contrôles clés manuels et informatisés.</p> <p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ évaluer la pertinence des projections macro-économiques et de la pondération des scénarios retenus par le groupe ;▶ apprécier les principaux paramètres retenus par le groupe pour évaluer les provisions collectives au 31 décembre 2021, y compris les adaptations mises en œuvre pour appréhender l'impact des mesures de soutien à l'économie ;▶ apprécier la capacité des ajustements de modèles et de paramètres ainsi que des ajustements sectoriels à

montant total des dépréciations s'élève à M€ 117 et celui des provisions s'élève à M€ 49.

Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations et des provisions sur les crédits à la clientèle constituaient un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour ce qui concerne les secteurs économiques et zones géographiques les plus fragilisés par la crise liée à la pandémie de Covid-19.

apporter une couverture adéquate du niveau de risque de crédit dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19 ;

- ▶ apprécier à partir d'outils d'analyse de données l'évaluation des provisions collectives sur un échantillon de portefeuilles ;
- ▶ tester au 31 décembre 2021 sur une sélection des crédits aux entreprises les plus significatifs, les principaux critères appliqués pour la classification des encours douteux, ainsi que les hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles afférentes.

Nous avons également apprécié les informations présentées dans les notes 1.2 « Recours à des estimations et au jugement », 2.3 « Prêts et créances » et 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels, relatives au risque de crédit dans le contexte évolutif de la crise liée à la pandémie de Covid-19.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de banques et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Marseillaise de Crédit par votre assemblée générale du 5 avril 2012 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 9 décembre 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ **Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit**

Nous remettons au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Toulouse, le 22 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Marjorie Blanc-Lourme

ERNST & YOUNG et Autres

Frank Astoux

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la Société Marseille de Crédit,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Massilia Participations Immobilières, filiale de votre société :

- Votre société détient un compte courant d'associé sur Massilia Participations Immobilières. Cette convention s'est poursuivie d'année en année et votre Conseil de Surveillance du 6 mars 2020 a autorisé son maintien et le renouvellement du blocage du compte courant jusqu'au 31 décembre 2020. Le compte-courant de Massilia Participations Immobilières auprès de votre société est devenu créateur au cours de l'exercice 2020. Il n'y a donc plus lieu pour votre société de s'engager à renoncer au remboursement du solde de ce compte courant par Massilia Participations Immobilières. Votre Conseil de Surveillance du 19 mars 2021 a pris acte de cette situation.
- Votre société avait signé deux conventions d'abandon de créances en faveur de la société Massilia Participations Immobilières, avec clause de retour à meilleure fortune, respectivement le 19 décembre 2000 pour un montant de 12 195 921,38 EUR (montant d'origine : 80 000 000 FRF) et le 16 décembre 2002, pour un montant de 2 400 000,00 EUR.

Bien que Massilia Participations Immobilières ait dégagé des bénéfices en 2020, votre Conseil de Surveillance du 19 mars 2021 a décidé de renoncer à l'application de la clause de retour à meilleure fortune en faveur de votre société et de privilégier la distribution d'un dividende par Massilia Participations Immobilières au cours de l'exercice 2021, à sa maison mère, ces deux méthodes ayant des conséquences financières équivalentes. Cette condition a été respectée, Massilia Participations Immobilières ayant versé un dividende de 480 000,00 EUR à votre société le 29 juin 2021.

Toulouse et Paris-La Défense, le 22 avril 2022

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Frank ASTOUX

DELOITTE & ASSOCIES

Marjorie BLANC LOURME